

## 3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

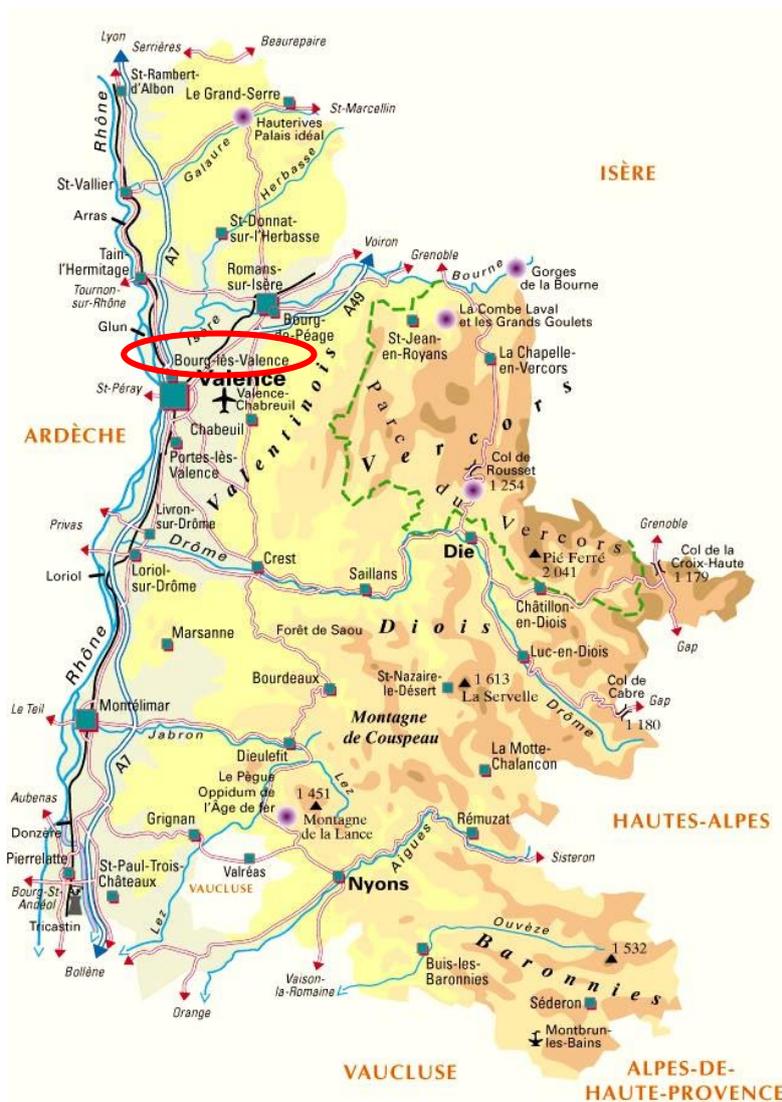
### 3.1. CONTEXTE HUMAIN

#### 3.1.1. Situation géographique et aire d'étude

Source : PLU de Bourg les Valence

##### 3.1.1.1. La commune de Bourg-lès-Valence

La commune de Bourg les Valence est située dans la Drôme (26), en limite de la ville de Valence, à proximité de la confluence Rhône-Isère. La commune s'étend sur une superficie de 20,3 km<sup>2</sup> avec une densité de population de 937 habitants par km<sup>2</sup>.



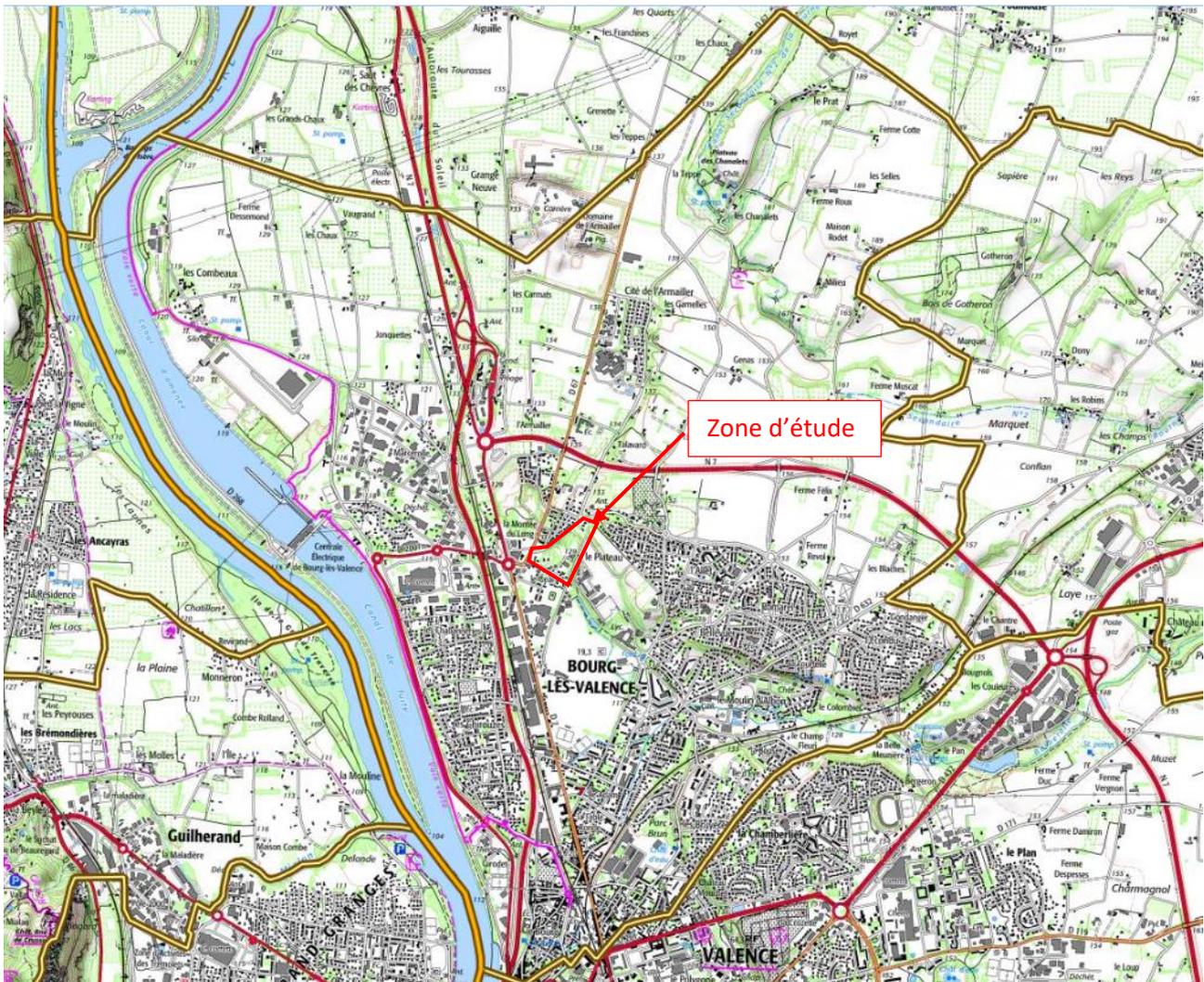
LOCALISATION DE LA COMMUNE DE BOURG LES VALENCE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME

### 3.1.1.2. La zone d'étude

La zone d'étude se situe au Nord du centre-ville de Bourg-lès-Valence, au lieu-dit Le Geai, à proximité d'une zone dédiée aux commerces et activités, à l'Est du rond-point menant vers l'autoroute A7 et A9.

La zone d'étude est une ancienne carrière formant une cuvette en contrebas de la route de Talavard, qui se présente aujourd'hui comme un terrain en friche.

On recense 4 bâtiments désaffectés sur le site : un petit hangar abandonné, un ancien bâtiment administratif, un ancien bâtiment de maintenance des véhicules et un ancien bâtiment de fabrication de moellons.



LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE



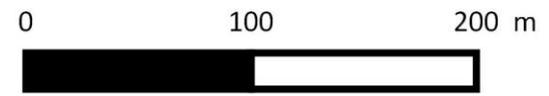
**LEGENDE**

 Zone d'étude



*Zone d'étude*

DATE: 06/2018 SOURCE: MDP N° AFFAIRE: 20181389



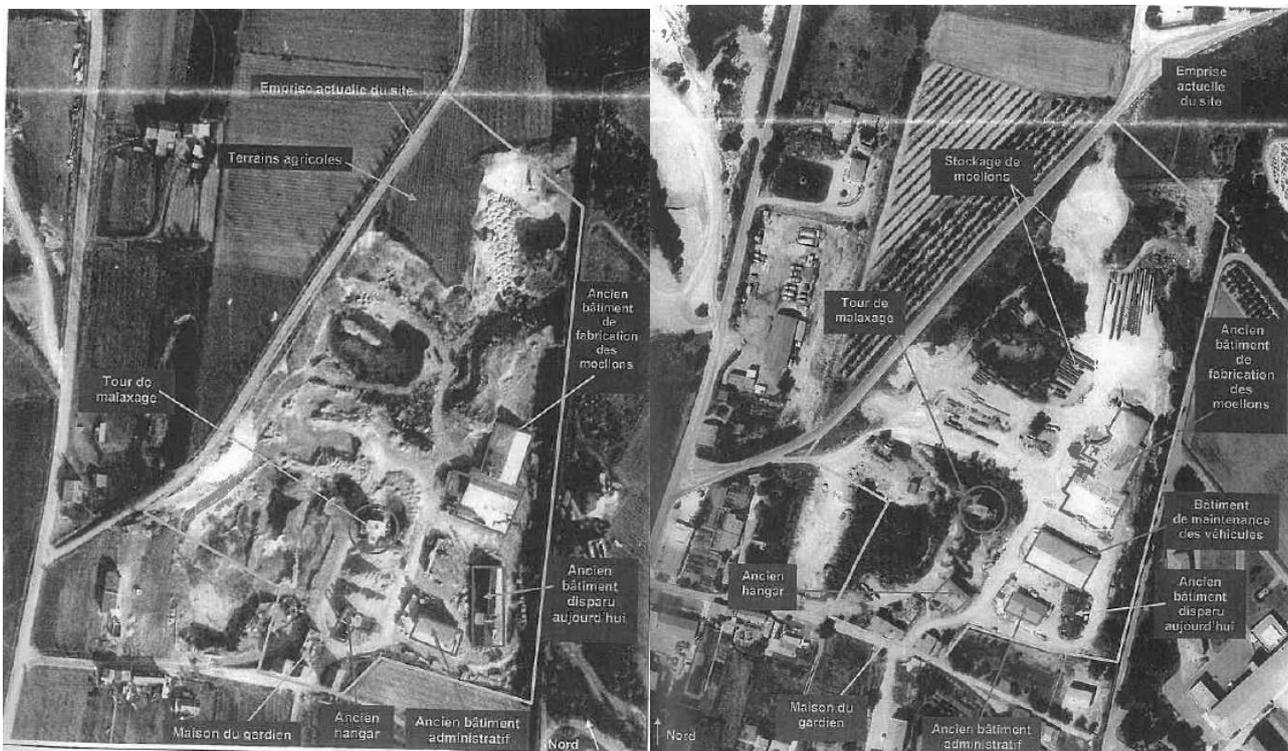
### 3.1.1.3. Usages de la zone d'étude

#### 3.1.1.3.1. Historique des activités

Sur la zone d'étude se situe une ancienne carrière sur lequel s'est ensuite installée une fabrique de moellons. L'ancienne carrière exploitait des matériaux alluvionnaires. Cette exploitation a débuté dans les années 40 environ, au niveau de la partie Sud-Est du site actuel. Avant cette date, les parcelles du site étaient entièrement occupées par des terrains agricoles. Une activité de fabrication de moellons a été mise en place avant 1959. Après l'arrêt de l'exploitation de la carrière, le site fonctionnait essentiellement pour la fabrique de moellon et ce, jusqu'en 1983.

A partir de 1983 et jusqu'au début des années 1990, le terrain fut loué à une entreprise de transports routiers qui y effectuait également des activités de réparation et de maintenance des véhicules.

Sur les photographies ci-dessous il est possible d'observer à gauche (1959) l'activité de carrière et à droite l'activité de fabrication de moellons (1978).



PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU SITE EN 1959 ET 1978

#### 3.1.1.3.2. Usages actuel

Depuis ces différentes activités, le terrain a été laissé à l'abandon. Il s'agit aujourd'hui un terrain en friche, colonisé par la végétation, occupé par des dépôts de remblais et des bâtiments désaffectés.

L'ancien bâtiment de maintenance a été utilisé de manière sauvage pour la mécanique et les vidanges. De plus, sur le terrain des gravats et autres débris ont été déposés.

### 3.1.2. Accès

#### Accès à Bourg-lès-Valence

La commune est traversée par l'autoroute du Sud (A7), 2 routes départementales (RD7 et RD632) et la route nationale 7.

La sortie la plus proche de la commune est la sortie Valence Nord depuis l'A7.

La commune est accessible depuis l'aéroport de Valence-Chabeuil ou depuis l'aéroport de Lyon Saint Exupéry (à environ 15 minutes et 1 heure respectivement) et par le train depuis de la gare Valence-TGV (à 10km) ou Valence-Ville (à 5 km).

#### Accès à la zone d'étude

L'accès à la zone d'étude se fait aujourd'hui depuis la route de Talavard et l'allée des Rossignols.

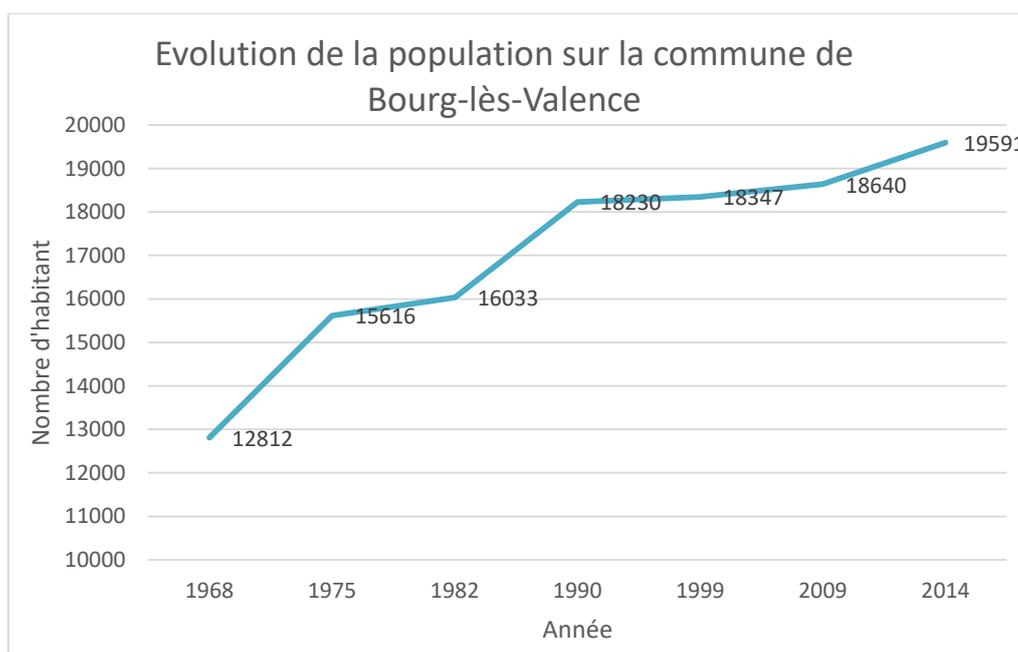
### 3.1.3. Population

La commune de Bourg-lès-Valence comptait 19 591 habitants en 2014. L'évolution de la population depuis 1975 est présentée dans le tableau ci-dessous :

|  | 1968   | 1975   | 1982   | 1990   | 1999   | 2009   | 2014   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population                             | 12 812 | 15 616 | 16 033 | 18 230 | 18 347 | 18 640 | 19 591 |
| Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> ) | 631,1  | 769,3  | 789,8  | 898,0  | 903,8  | 918,2  | 965,1  |

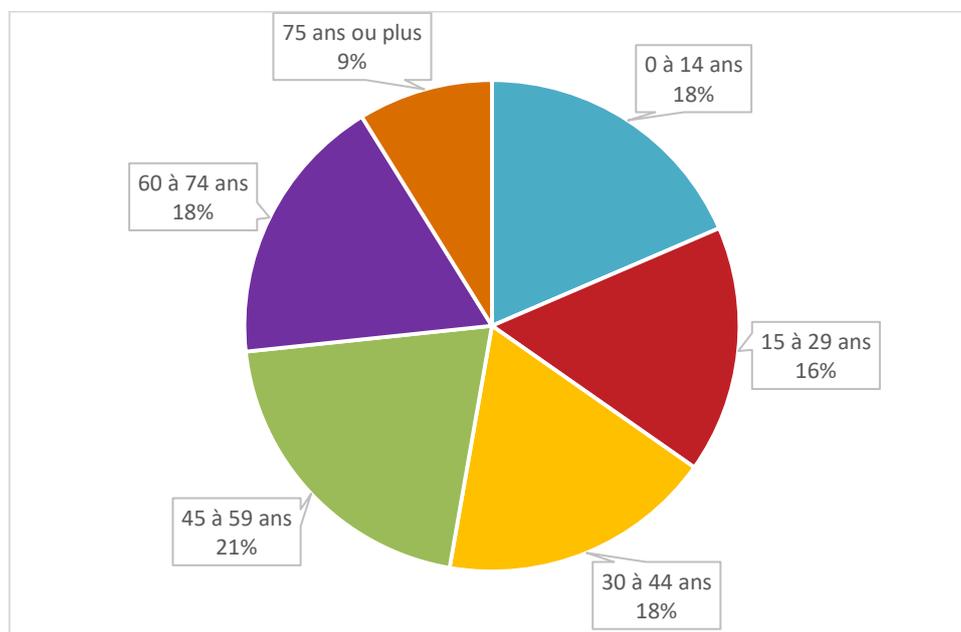
*Population et densité moyenne d'habitant par km<sup>2</sup> entre 1968 et 2014 de la commune de Bourg-lès-Valence*

La population a suivi une évolution relativement lente depuis 1975. Elle est passée de 15 616 habitants en 1975 à 19 351 en 2013. La croissance globale sur cette période s'élève à 23%. La plus forte augmentation se situe entre 1982 et 1993, pour ensuite devenir très faible, voire presque nulle (entre +0.6 et 0.02%) pour les périodes 1990/2007. On observe une nouvelle hausse de la population depuis 2007 : +5,4%.



En ce qui concerne la structure de la population, 52% de la population est âgés de moins de 44 ans, la commune se caractérise par une structure démographique relativement jeune et donc active.

A noter un vieillissement de la population avec une croissance importante du nombre des 60-74 ans depuis 2007.



STRUCTURATION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2014

La commune de Bourg-lès-Valence a connu ces 30 dernières années une augmentation importante de sa population liée au mouvement de péri-urbanisation.

### 3.1.4. Commodités du voisinage

Dans la zone d'étude, au Sud, se trouve plusieurs habitations et quelques bâtiments (entrepôts principalement) liés à l'ancienne destination du lieu. Ces bâtiments sont en très mauvais état puisqu'abandonnés.

La zone d'étude se trouve également entourée d'une zone dédiée aux commerces et activités (magasins, hôtel, restaurant), d'une zone d'habitations individuelles et lotissements ainsi que du lycée agricole Valentin à l'Est.

La zone d'étude est concernée par plusieurs habitations individuelles. Elle se trouve également à proximité de lotissements, d'une zone d'activités et du Lycée agricole Valentin.

Voir la carte de la localisation de la zone d'étude par rapport aux différentes commodités ci-dessous.



LOCALISATION DES COMMODITES DU VOISINAGE

### **3.1.5. Espaces forestiers**

Des boisements sont présents sur la zone de projet. Cependant, ces boisements ne sont pas des parcelles à vocation sylvicole. Les enjeux sur les boisements présents sur la zone d'étude sont traités dans la partie sur les habitats naturels.

La commune de Bourg-lès-Valence n'est pas concernée par des parcelles à vocation sylvicole.

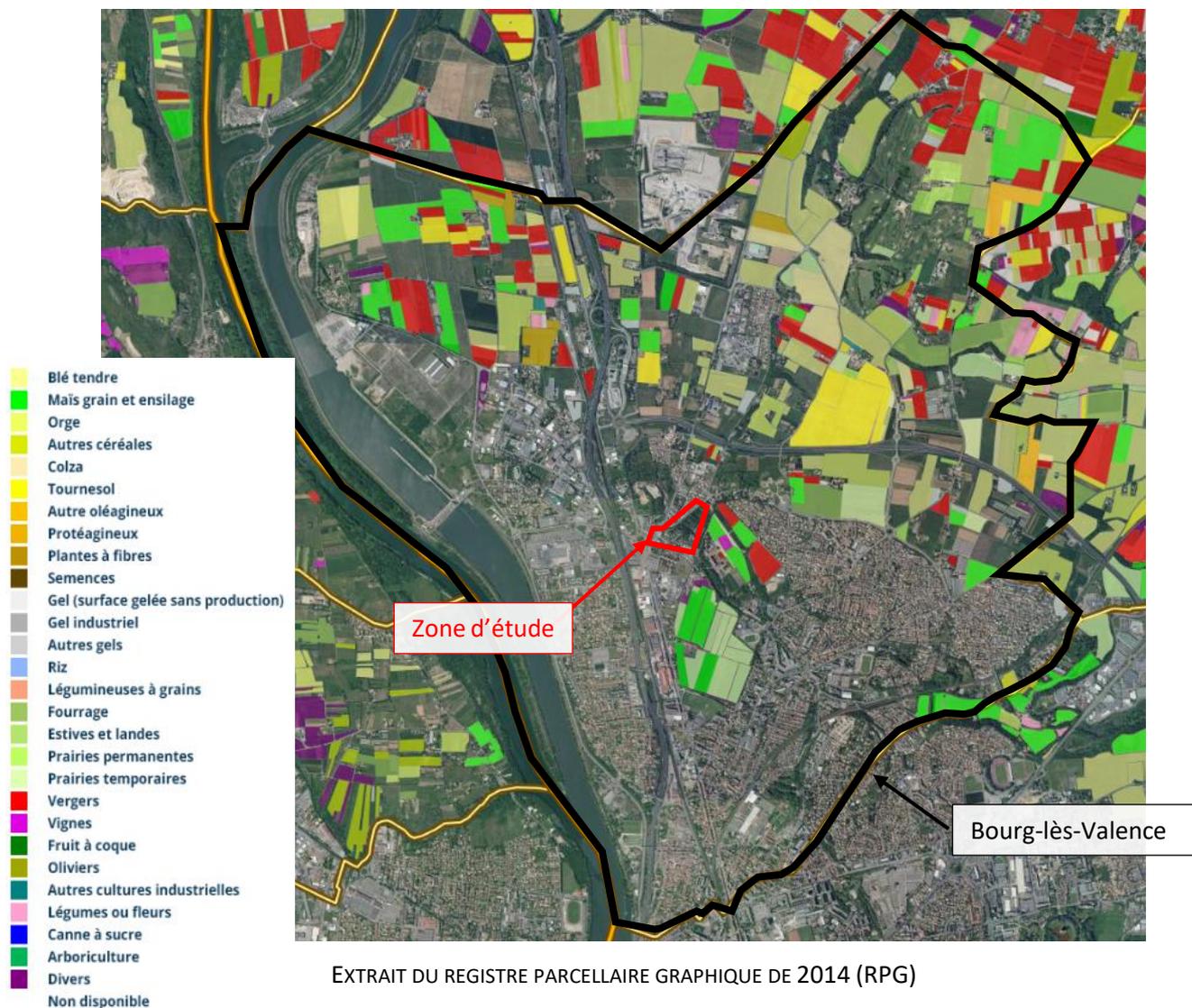
### **3.1.6. Espaces agricoles**

La commune de Bourg-lès-Valence compte en 2010, 48 exploitations (déclarées à la PAC) sur son territoire : 17 ont leur siège sur Bourg-lès-Valence.

Une diminution de -24 %, du nombre d'exploitations est observée entre les 2 recensements agricoles (en 2000, 46 exploitations et en 2010, 35 exploitations) ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du département de la Drôme (-28 %).

La taille des exploitations varie selon les productions, mais aussi en fonction du statut des exploitants :

- les exploitations de plus de 35 ha, au nombre de 16, cultivent 76,6 % des surfaces (exploitations enquêtées)
- les exploitations de moins de 15 ha, au nombre de 12, mettent en valeur 39,9 ha, soit 8,4 % des surfaces. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve les 11 retraités qui exploitent directement ou indirectement des surfaces.



La commune de Bourg-lès-Valence est concernée par des parcelles à usage agricole. On retrouve des vergers, des cultures de maïs et autres céréales.

Les terres agricoles sont présentes principalement dans le Nord de la commune.

La zone d'étude n'est pas concernée par des terres agricoles.

### 3.1.7. Patrimoine

#### 3.1.7.1. Edifices patrimoniaux

Source : <http://www.monumentum.fr/departements.html>



LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

La zone d'étude n'est pas concernée par un monument historique.

### 3.1.8. Urbanisme

#### 3.1.8.1. Schéma de COhérence Territoriale

La commune de Bourg-lès-Valence fait partie intégrante du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche rassemblant 110 communes. Le territoire concerné constitue un vaste ensemble géographique de plus de 1 640 km<sup>2</sup> au croisement de la vallée du Rhône et du sillon Alpin. Il mêle plaines, plateaux, vallées et versants et recèle de nombreux espaces naturels dont les principales caractéristiques sont leur variété et leur proximité avec des sites d'occupation humaine en évolution.

Organisé autour des trois pôles que sont Valence, Romans/Bourg-de-Péage et Tain/Tournon, le territoire est reconnu pour sa qualité de vie : un cadre paysager remarquable, de nombreuses spécialités agricoles (avec neuf AOC et une forte présence de l'agriculture biologique), de nombreux services, éducatifs en particulier (Valence est le premier pôle universitaire décentralisé de France)...



Le SCOT a été adopté par les élus le 25 octobre 2016 et est un document exécutoire depuis le 17 janvier 2017.

La commune de Bourg-lès-Valence fait partie intégrante du SCOT du Grand Rovaltain, document opposable depuis le 17 janvier 2017.



La zone d'étude est concernée par une zone AUc4 « Zones à urbaniser modérant l'étalement urbain mais permettant le développement économique ». Les zones dites AUc sont constructibles à vocation principale d'habitat.

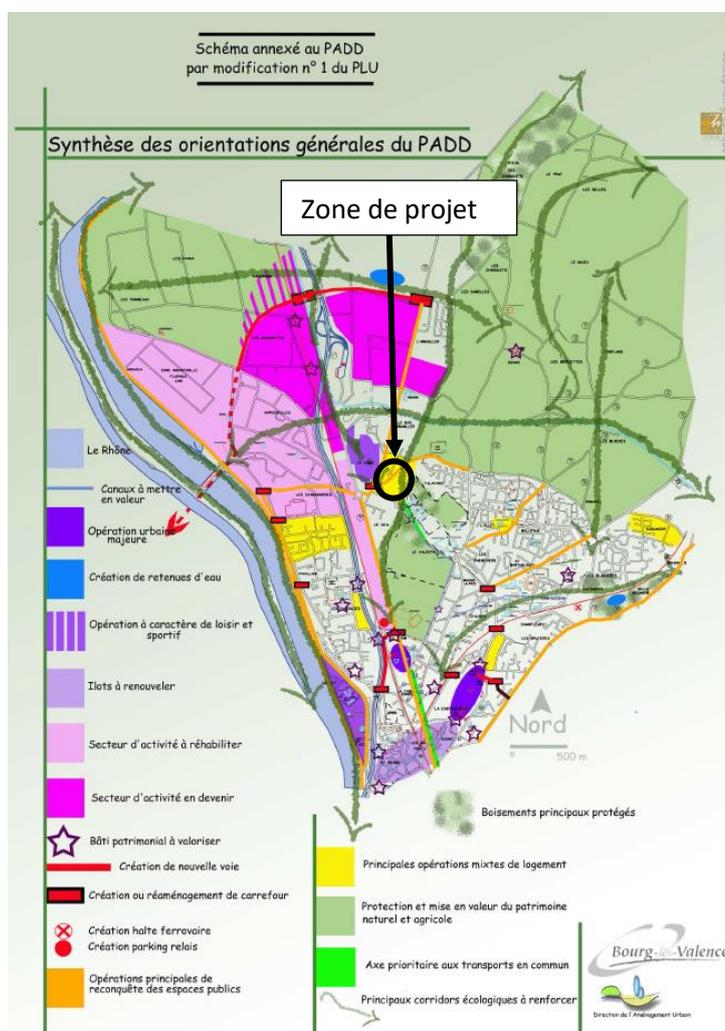
Concernant le quartier du Geai, de 9,5 ha, l'objectif est de favoriser la diversité de l'habitat, la mixité sociale et la qualité architecturale et urbaine. Ces orientations sont reprises dans les orientations d'aménagement par quartier et le règlement. Les zones AUc forment et/ou formeront des quartiers nouveaux. A ce titre, le règlement incite une architecture contemporaine utilisant les matériaux durables et interdit les pastiches habituels relatifs à la maison provençale qui ont tendance à dénaturer la qualité urbaine et identitaire d'un quartier.

La zone d'étude est concernée par une zone AUc4 constructible à vocation principale d'habitat.

### 3.1.8.3. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D)

Le P.A.D.D est composé de 4 grands objectifs :

- Procéder au recentrage de l'urbanisation
- Embellir le cadre de vie de Bourg-lès-Valence par la valorisation de son patrimoine et de son paysage
- Protéger l'environnement et la santé publique
- Organiser le développement économique



La zone d'étude se trouve dans un secteur dénommé « principales opérations mixtes de logement ».

### 3.1.8.4. OAP n°9 – Parc habité de la petite Carrière

---

La zone de projet fait l'objet d'un OAP, parc habité de la Petite Carrière, dans le PLU de la commune.

Plusieurs orientations sont listées concernant :

- Trame verte et bleue :
  - 1- Préserver la nature existante en composant une trame bâtie favorisant les bouquets d'arbres de hautes tiges et notamment les spécimens les plus notables. L'urbanisation de la zone devra être pensée à la manière d'un « parc habité »
  - 2- 50% de la surface de l'opération (hors voiries) devront être laissés aux espaces naturels et verts.
  - 3- S'appuyer sur la trame verte pour ménager des corridors visuels et projeter la trame bâtie.
  - 4- Prolonger la trame verte principale (promenade des Trois Sources) par une trame verte secondaire au sein du quartier : continuité végétale arbustive.
  
- Déplacements :
  - 1- Création de deux points d'entrée pacifiés et sécurisés depuis la route de Talavard et un depuis l'allée des Rossignols.
  - 2- Création d'une voie principale depuis la route du Talavard au Sud.
  - 3- Création d'une trame viaire au gabarit optimisé, pacifié et arboré
  - 4- Création d'un maillage piéton cycle traversant entre l'allée des Rossignols et la route de Talavard.

La zone fait l'objet d'une OAP inscrit dans le PLU de la commune.

## OAP N°9 - Parc habité de la Petite Carrière

**Localisation :** la Petite Carrière, route de Talavard



**Superficie :** 44 954 m<sup>2</sup>

**Densité minimale :** 33 logements/ha

**Nombre minimum de logements à créer :** 150 logements dont 55 logements locatifs abordables soit 37%

**Forme urbaine :** habitat intermédiaire et collectif

Urbanisation sous réserve d'une opération d'ensemble.

**Trame verte et bleue :**

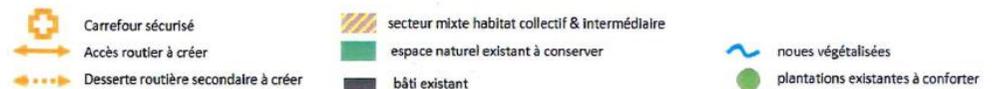
- 1- préserver la nature existante en composant une trame bâtie favorisant les bouquets d'arbres de hautes tiges et notamment les spécimens les plus nobles. L'urbanisation de la zone devra être pensée à la manière d'un «parc habité».
- 2- 50% de la surface de l'opération (hors voiries) devront être laissés aux espaces naturels et verts.
- 3- s'appuyer sur la trame verte pour ménager des corridors visuels et projeter la trame bâtie.
- 4- prolonger de la trame verte principale (promenade des Trois Sources) par une trame verte secondaire au sein du quartier : continuité végétale arbustive.

**Déplacements :**

- 1- création de deux points d'entrée pacifiés et sécurisés depuis la route de Talavard et un depuis l'allée des Rossignols.
- 2- création d'une voie principale depuis la route de Talavard au sud.
- 3- création d'une trame viaire au gabarit optimisé, pacifié et arboré.
- 4- création d'un maillage piéton cycle traversant entre l'allée des Rossignols et la route de Talavard.



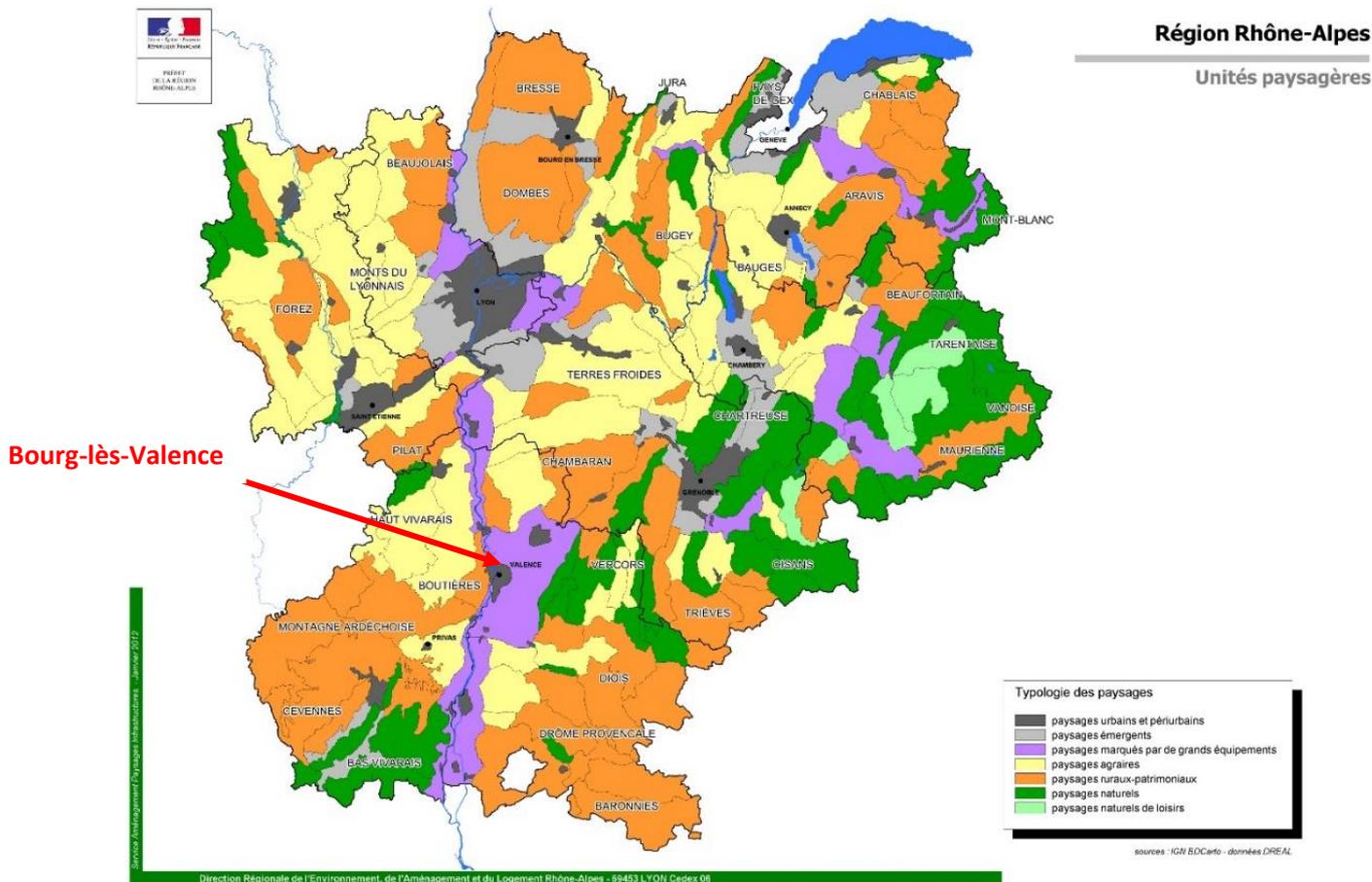
Illustrations du principe de parc habité



## 3.2. CONTEXTE ABIOTIQUE

### 3.2.1. Paysages

#### 3.2.1.1. Grandes unités paysagères



La commune est implantée dans une zone de paysages urbains et périurbains et dans des paysages marqués par de grands équipements (réalisation de l'A7, barrage et canal sur le Rhône).

La commune est comprise dans deux unités paysagères :

- La plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors
- L'Agglomération de Valence

La zone d'étude est quant à elle comprise dans l'unité « l'agglomération de Valence ».

### 3.2.1.2. Perception paysagère du site

#### 3.2.1.2.1. Les perceptions depuis l'extérieur sur le site d'étude

##### Vue aérienne



VUE AERIENNE SUR LA ZONE D'ETUDE

Le site offre un paysage boisé, en friche, entouré de milieux anthropisé et déjà aménagé (lotissement, habitations individuelles, route d'accès, parking...).

Le site d'étude « naturel » est en continuité avec les espaces du lycée agricole Valentin.

Cette vue aérienne relève un paysage boisé et relativement naturel (milieux en friche) entouré par des espaces aménagés. Cependant, ce point de vue n'est pas perceptible à l'échelle humaine (depuis le sol).

##### Vue depuis les habitations alentours

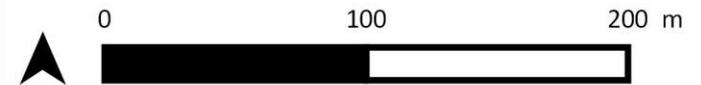
La zone d'étude se situant en plein cœur de la commune de Bourg-ès-Valence, elle est visible depuis les habitations alentours.

La carte ci-dessous montre la localisation des prises de vues.



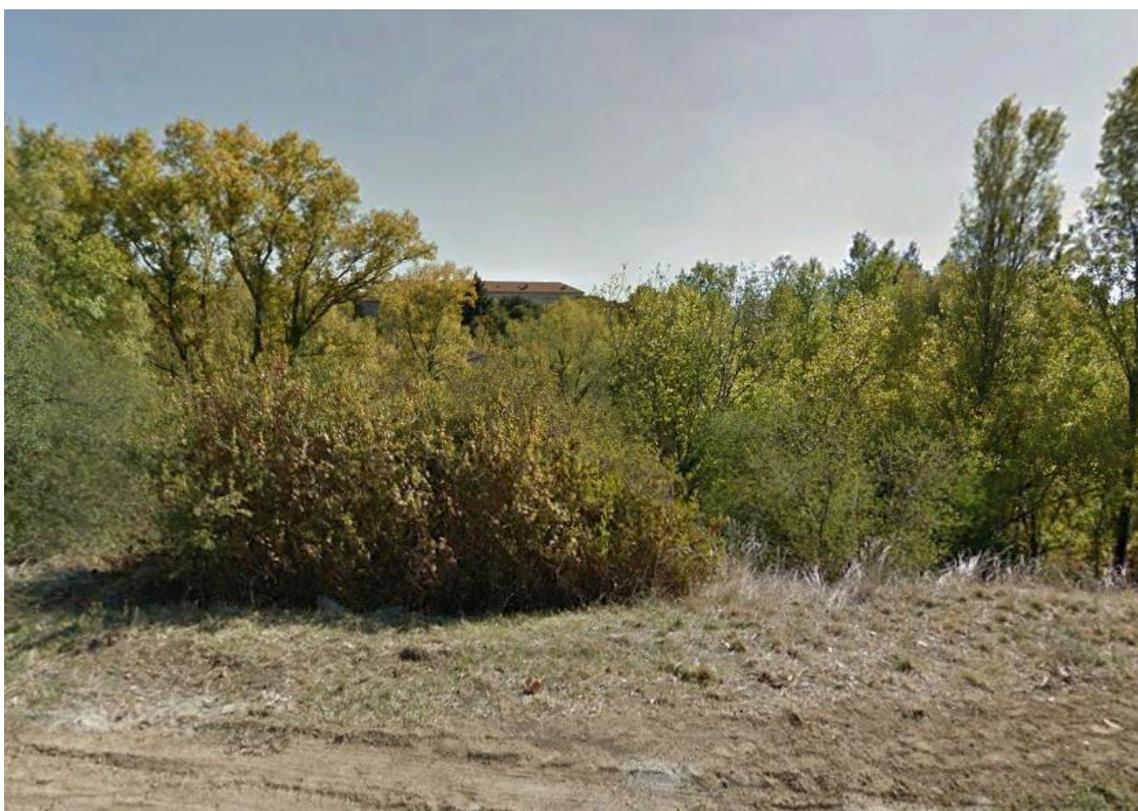
 **Localisation des prises de vue**

DATE: 08/2018 SOURCE: MDP, Google Earth N° AFFAIRE: 20181389





PRISES DE VUE 1



PRISE DE VUE 2



PRISES DE VUE 3



PRISE DE VUE 4

Par la topographie du site en « cuvette », il n'est pas visible depuis l'extérieur et depuis les habitations existantes. Seule la frange boisée sur le haut du talus du site est perceptibles.

3.2.1.2.1. Les perceptions à l'intérieur du site d'étude

*Les prises de vue depuis l'intérieur du site sont également sur la cartographie précédente « localisation des prises de vue ».*



PRISE DE VUE 5



PRISE DE VUE 6



PRISE DE VUE 7

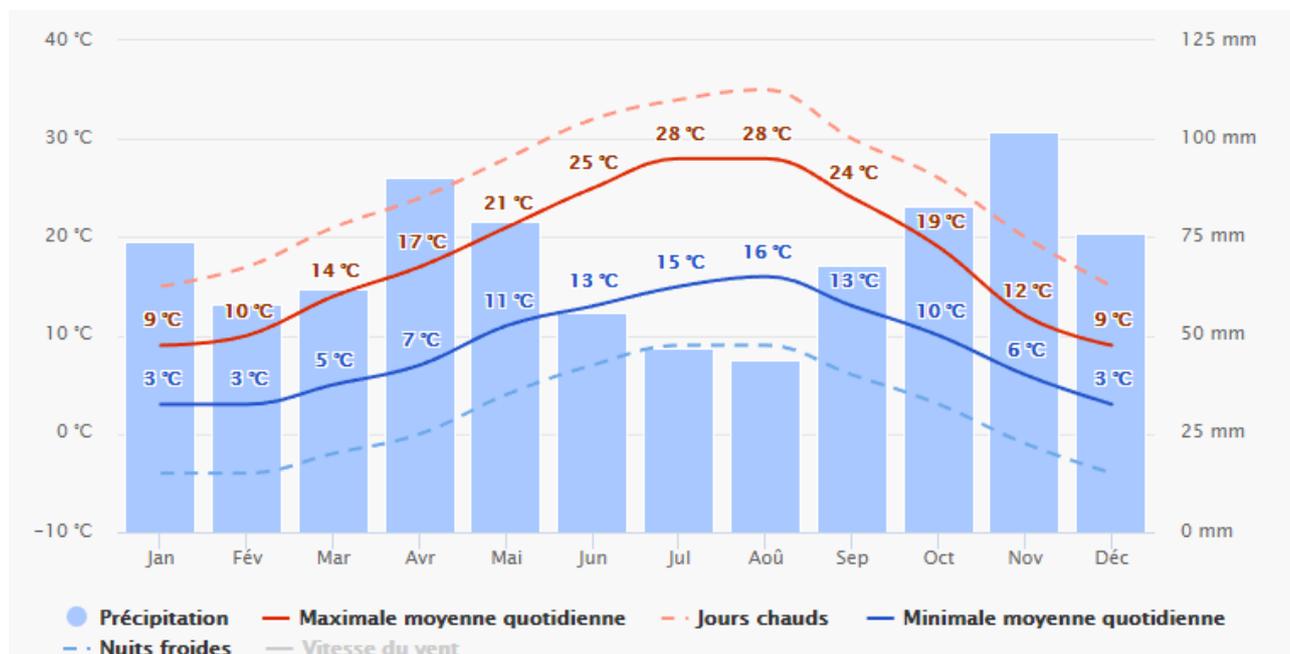
### 3.2.2. Facteurs climatiques

Cette région est soumise à un climat de transition, sur laquelle s'exercent des influences continentales, océaniques et méditerranéennes. Il faut noter tout particulièrement l'influence importante du vent, qui peut souffler très fort, venant du Nord ou bien du Sud.

Les données suivantes sont issues de 30 ans de données historiques sur la commune de Bourg-lès-Valence.

#### 3.2.2.1. Températures et précipitations moyennes

Source : meteoblue, PLU de Bourg-lès-Valence



MESURES DE TEMPERATURE ET PLUVIOMETRIE SUR LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

La "maximale moyenne quotidienne" (ligne rouge continue) montre la température maximale moyenne d'un jour pour chaque mois pour Bourg-lès-Valence. De même, la «minimale moyenne quotidienne" (ligne bleu continue) montre la moyenne de la température minimale. Les jours chauds et les nuits froides (lignes bleues et rouges en pointillé) montrent la moyenne de la plus chaude journée et la plus froide nuit de chaque mois des 30 dernières années.

L'amplitude thermique est importante. En effet, la température est en moyenne d'environ 5°C au mois de décembre tandis que cette température moyenne est proche de 23°C en juillet.

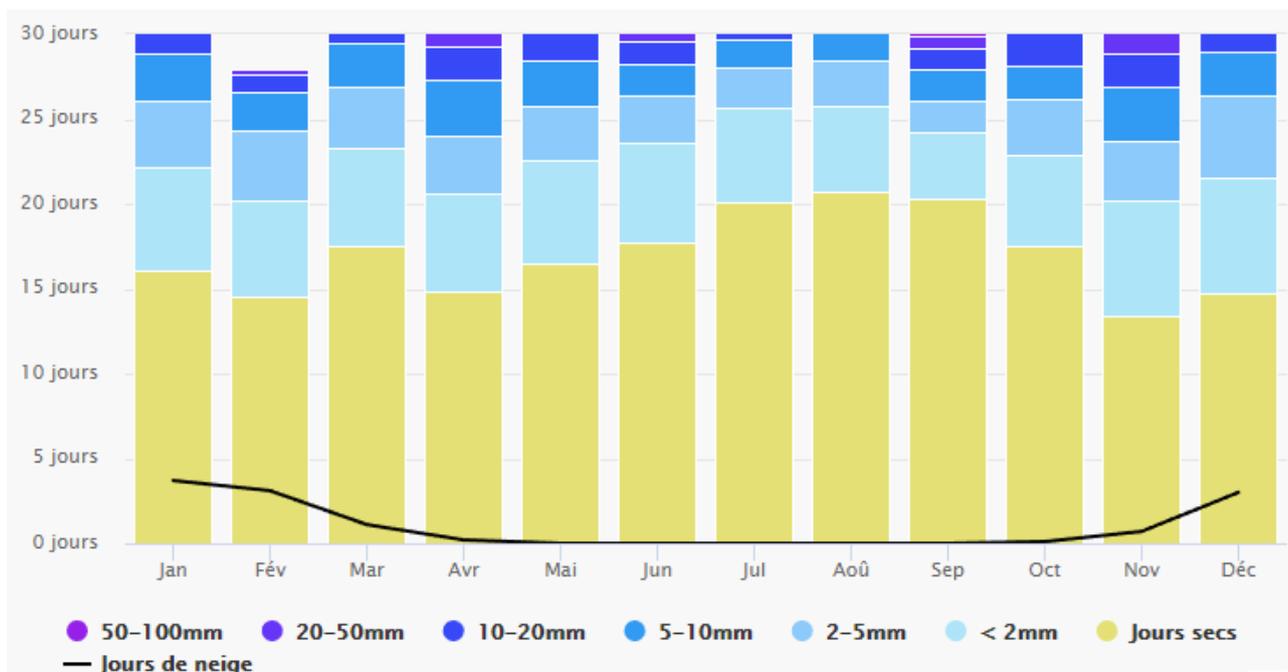


DIAGRAMME DES PRECIPITATIONS SUR LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

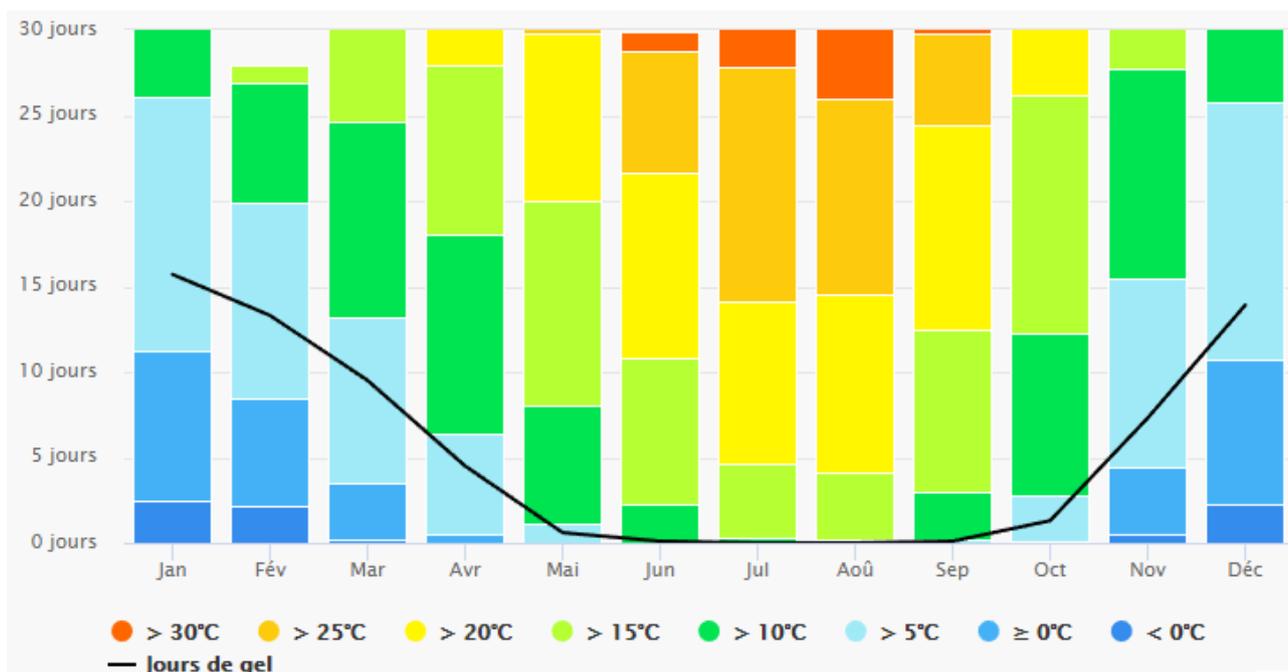
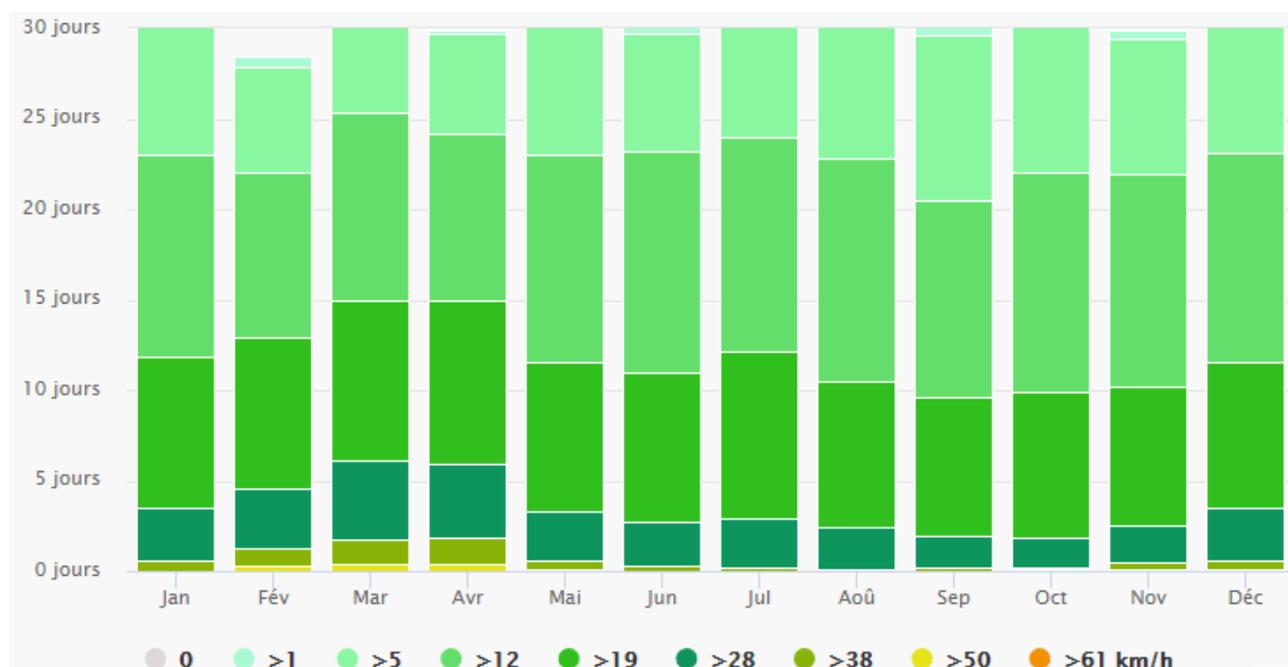


DIAGRAMME DES TEMPERATURES SUR LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

Les précipitations sont moyennes (900 mm/an en moyenne), réparties sur un nombre limité de jours (120 jours/an en moyenne) et il s'agit souvent de violentes averses de type méditerranéen.

Les maximas sont observés en automne et au printemps. Les chutes de grêle sont relativement fréquentes dans la région, les orages de grêle viennent de l'Ardèche et remontent la vallée de l'Isère.

### 3.2.2.2. Vents



L'élément dominant du climat de cette région est le vent avec une fréquence importante (280 jours/ an en moyenne) et des vitesses dépassant fréquemment 15 m/sec. L'orientation de la vallée du Rhône influence particulièrement la direction du vent. Ainsi, les vents dominants sont les vents du Nord, secs et froids (180 jours/an en moyenne). Les vents du Sud, plus chauds et souvent chargés de pluie, sont plus rares et généralement plus faibles. Dans le valentinois, l'ensoleillement est fort ; la région subit parfois de longues périodes de sécheresse.

La commune de Bourg-lès-Valence est soumise à un climat de transition, sur laquelle s'exercent différentes influences de types continentales, océaniques et méditerranéennes. A noter la fréquence importante des vents.

### 3.2.3. Géologie

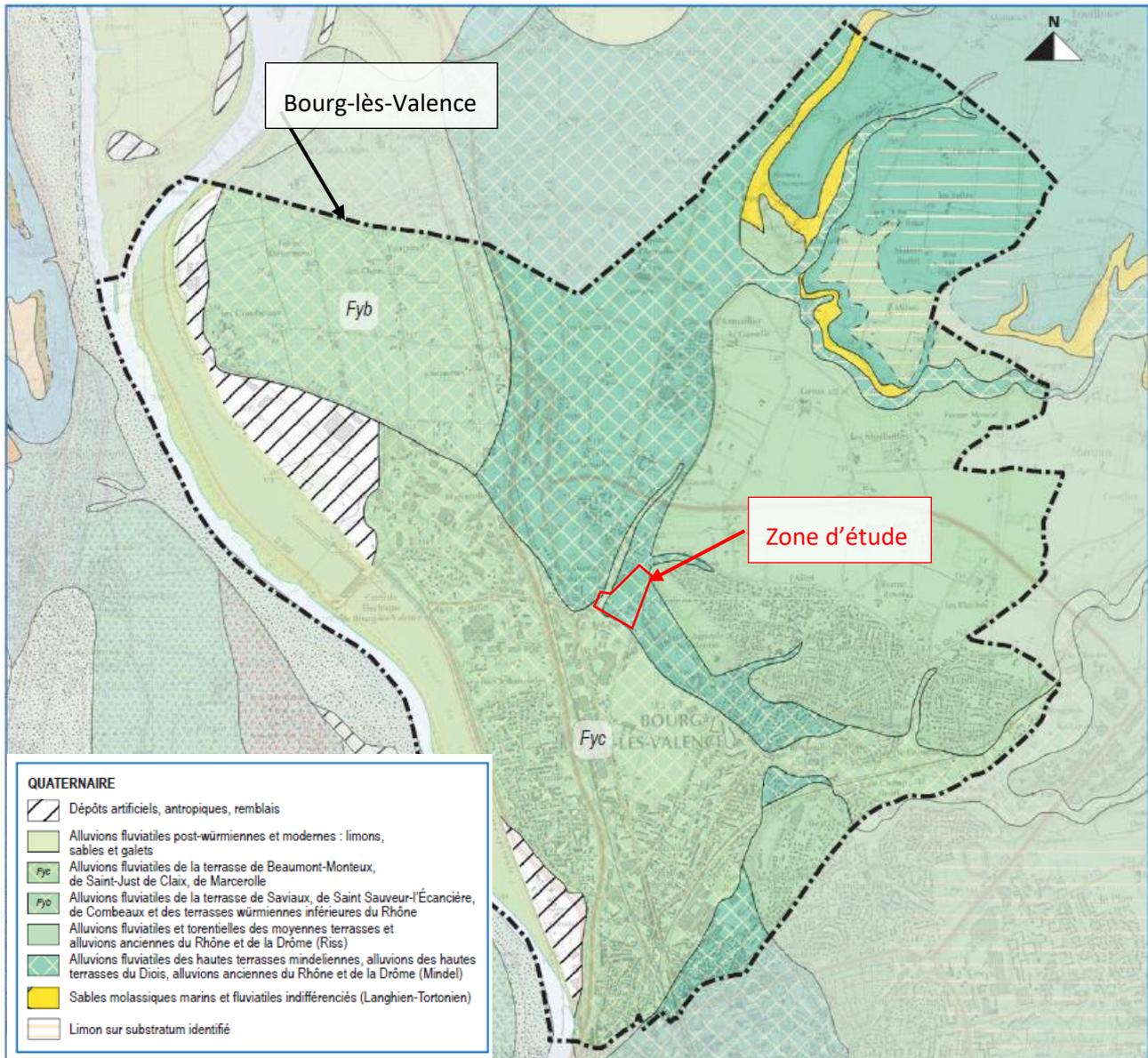
Source : PLU, BRGM

La commune de Bourg-lès-Valence est située sur la plaine de Valence en bordure du couloir rhodanien. Son sous-sol est constitué essentiellement d'alluvions fluviatiles déposées au cours de l'ère quaternaire, formant un système de terrasses, reposant sur des sédiments pliocènes (argiles bleues).

Sur le territoire communal deux unités géomorphologiques se distinguent :

- la Vallée du Rhône et ses alentours immédiats présentent un ensemble de basses terrasses alluviales: terrasse de l'Armailler, terrasse des Combeaux et terrasse de Marcerolles ; ce secteur a été particulièrement affecté par les travaux d'aménagement (construction de la centrale hydroélectrique) qui ont provoqué la disparition d'unités morphologiques ;
- le Bassin Valentinois constitué de moyennes terrasses : terrasse de Saint- Marcel-lès-Valence et terrasse de Marquet, et d'une haute terrasse : terrasse de Fouillouse et d'une très haute terrasse rhodanienne à soubassement molassique sur le plateau de Fouillouse.

Ces formations sont décrites dans la notice et la carte géologique de Valence (n°187) éditée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).



GEOLOGIE DE LA COMMUNE DE BOURG -LES-VALENCE, SOURCE : PLU

La zone d'étude quant à elle repose sur le niveau des basses terrasses würmiennes, au sein de la terrasse dite de « l'Armailler » dominée d'une vingtaine de mètres par la moyenne terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence.

La terrasse de l'Armailler est constituée de formations alluviales composées de galets et graviers sableux pouvant présenter des lentilles purement sableuses étendues mais peu épaisses. Il est possible de rencontrer des zones indurées locales comme dans la partie sud-ouest de la zone étudiée.

**Il n'y a pas d'enjeu particulier concernant la géologie.**

### 3.2.4. Sol

Source : Basol- Aide à la dépollution du site en vue d'un usage résidentiel GéoPlusEnvironnement Novembre 2012

Le site Basol fait état de pollution des sols sur les parcelles ci-dessous, sur le site de l'ancienne carrière. Les polluants relevés dans le sol sont : les HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique), les hydrocarbures et les PCB-PCT (Polychlorobiphényle-PolychloroTerphényles).



PARCELLES CONCERNEES POLLUEES

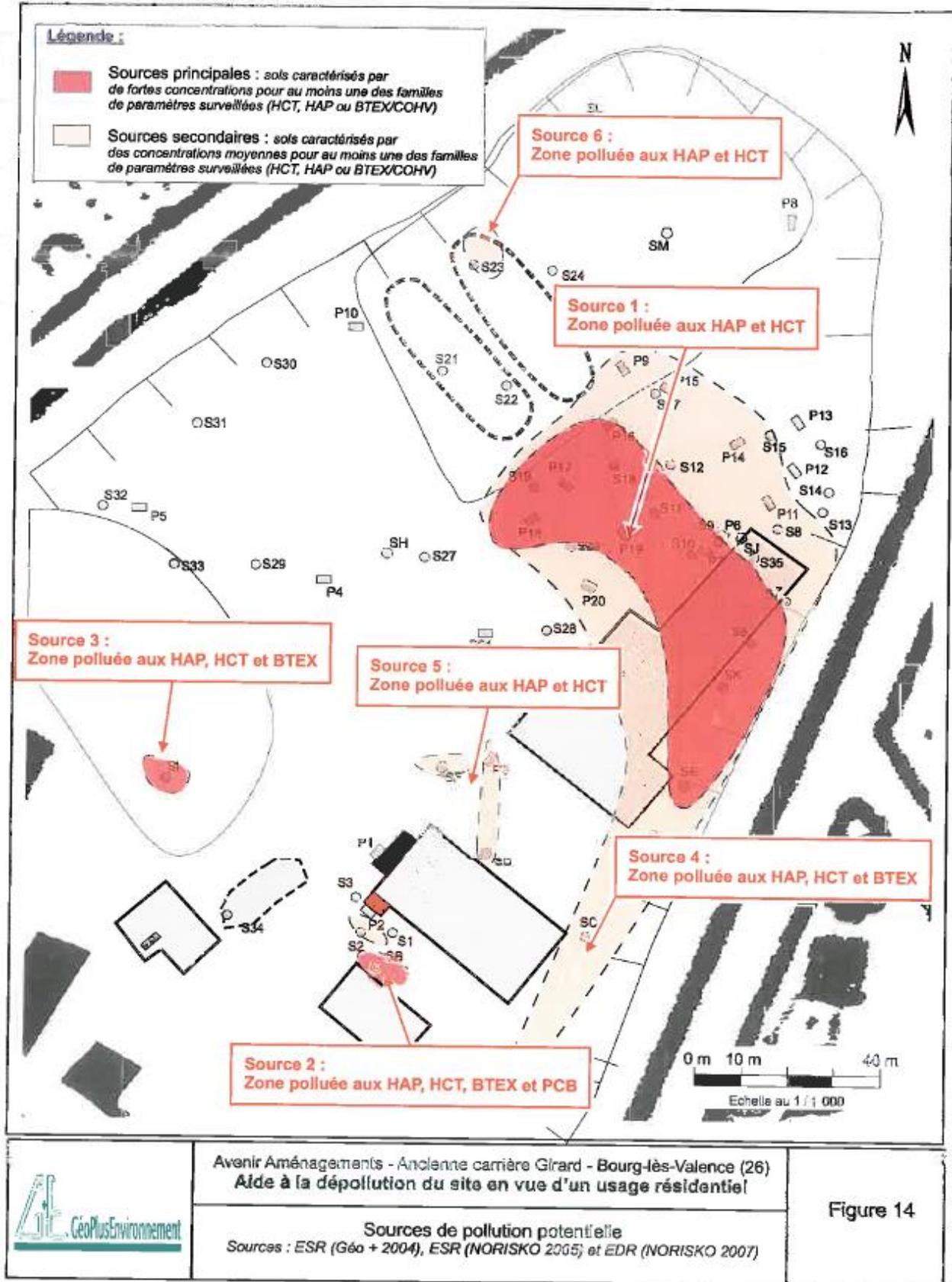
Sur la zone d'étude, un dossier d'aide à la dépollution du site en vue d'un usage résidentiel a été réalisé par GéoPlusEnvironnement en 2012 ayant pour objectif de réaliser une synthèse des anciens diagnostics réalisés sur le site :

- 2004 : 1<sup>er</sup> diagnostic accompagné d'une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) réalisés par Géo+
- 2005 : diagnostic complémentaire réalisé par Norisko Environnement permettant de caractériser la géométrie des sources de contamination et de valider l'ESR de 2004
- 2007 : diagnostic approfondi accompagné d'une Evaluation Détaillée des Risques (EDR) réalisés par Norisko Environnement
- 2012 : une nouvelle campagne d'analyses a été réalisées afin de compléter celles de 2004,2005, 2006-2007 et de mettre en évidence une éventuelle évolution de la pollution.

Les différentes campagnes d'analyses effectuées permettent de localiser les principales sources de pollution affectant le site en 2012 :

- Au Nord-Ouest du bâtiment de confection des moellons,
- Au droit du local de l'ancien transformateur électrique au Sud-Ouest du bâtiment de maintenance,
- Au Nord du petit hangar abandonné,
- En bordure du site, à l'Est du bâtiment de confection des moellons et du bâtiment de maintenance des véhicules,
- Entre le bâtiment de confection des moellons et le bâtiment de maintenance,

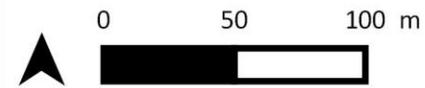
- Au droit des anciens bassins de décantation.



Sur la zone d'étude, des sources de pollution ont été mises en évidence avec des concentrations allant de moyennes à fortes en HAP, HCT, BTEX et PCB. Une réactualisation du diagnostic pollution est en cours (voir annexe 4).



 *Localisation des sources de pollution potentielle*  
DATE: 08/2018 SOURCE: MDP, GeoPlusEnvironnement N° AFFAIRE: 20181389



### 3.2.5. Eau

#### 3.2.5.1. Le réseau hydrographique

Le territoire de Bourg-lès-Valence appartient au bassin versant du Rhône, il constitue la limite Ouest de la commune.

D'autres cours d'eau traversent le territoire communal :

- La Barberolle, ruisseau de 30km, prend sa source dans le massif du Vercors.
- La Tourtelle, traverse la commune d'est en ouest
- Les ruisseaux de Flavie et de Curière sont situés au sud-ouest du territoire
- Le canal secondaire n°2 de la Bourne au nord-est de la commune

La zone d'étude n'est pas parcourue par ces cours d'eau.

#### 3.2.5.2. La qualité du réseau hydrographique

Source : <http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-superficielles/>

#### Le Rhône

La station d'évaluation est située sur la commune de la Roche-de-Glun à environ 10 km en aval de Bourg-lès-Valence.

| Années (1) | Bilan de l'oxygène | Température | Nutriments   |              | Acidification | Polluants spécifiques | Invertébrés benthiques | Diatomées | Macrophytes | Poissons | Hydromorphologie | Pressions hydromorphologiques | ÉTAT ÉCOLOGIQUE | POTENTIEL ÉCOLOGIQUE | ÉTAT CHIMIQUE |
|------------|--------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|-----------------------|------------------------|-----------|-------------|----------|------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|
|            |                    |             | Nutriments N | Nutriments P |               |                       |                        |           |             |          |                  |                               |                 |                      |               |
| 2017       | TBE                | TBE         | TBE          | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | BE                   |               |
| 2016       | TBE                | TBE         | TBE          | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | BE                   |               |
| 2015       | TBE                | TBE         | TBE          | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | BE                   |               |
| 2014       | TBE                | BE          | TBE          | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | MAUV ⓘ               |               |
| 2013       | TBE                | BE          | BE           | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | BE                   |               |
| 2012       | BE                 | TBE         | BE           | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | BE                   |               |
| 2011       | BE                 | TBE         | BE           | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | MAUV ⓘ               |               |
| 2010       | BE                 | TBE         | BE           | BE           | TBE           | BE                    |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             | MAUV ⓘ               |               |
| 2009       | TBE                | TBE         | BE           | BE           | TBE           |                       |                        | Ind       |             |          |                  | Moy                           | MOY             |                      |               |

TABLEAU REPRESENTANT L'ÉTAT DES EAUX DU RHONE DE 2009 A 2017

#### Etat écologique

|      |  |
|------|--|
| TBE  | Très bon état  |
| BE   | Bon état   |
| MOY  | État moyen   |
| MED  | État médiocre  |
| MAUV | État mauvais   |
| Ind  | État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354) |
| NC   | Non Concerné   |
|      | Absence de données   |

Etat chimique

|      |   |
|------|---|
| BE   | Bon état  |
| MAUV | Non atteinte du bon état                        |
| Ind  | Information insuffisante pour attribuer un état |
|      | Absence de données                              |

Le Rhône en bon état chimique pour l'année de 2017. Son potentiel écologique est quant à lui qualifié de moyen.

La Barberolle

La station d'évaluation est située sur la commune de Valence.

| Années (1) | Bilan de l'oxygène | Température | Nutriments   |              | Acidification | Polluants spécifiques | Invertébrés benthiques | Diatomées | Macrophytes | Poissons | Hydromorphologie | Pressions hydromorphologiques | ÉTAT ÉCOLOGIQUE | POTENTIEL ÉCOLOGIQUE | ÉTAT CHIMIQUE |
|------------|--------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|-----------------------|------------------------|-----------|-------------|----------|------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|
|            |                    |             | Nutriments N | Nutriments P |               |                       |                        |           |             |          |                  |                               |                 |                      |               |
| 2017       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | MOY                    | BE        | BE          | MAUV     |                  |                               | MAUV            |                      | BE            |
| 2016       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | MOY                    | TBE       | MOY         | MED      |                  |                               | MED             |                      | MAUV ①        |
| 2015       | TBE                | Ind         | BE           | TBE          | BE            | BE                    | BE                     | TBE       | BE          | MED      |                  |                               | MED             |                      | MAUV ①        |
| 2014       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | TBE                    | TBE       | BE          | MED      |                  |                               | MED             |                      | BE            |
| 2013       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | TBE                    | TBE       | BE          | MOY      |                  |                               | MOY             |                      | BE            |
| 2012       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | TBE                    | TBE       | BE          | BE       |                  |                               | BE              |                      | MAUV ①        |
| 2011       | TBE                | Ind         | BE           | BE           | BE            | BE                    | TBE                    | TBE       | BE          | BE       |                  |                               | BE              |                      | BE            |
| 2010       | TBE                | Ind         | BE           | MOY ①        | BE            | BE                    | TBE                    | TBE       | BE          | BE       |                  |                               | MOY             |                      | BE            |
| 2009       | TBE                | Ind         | BE           | MOY ①        | BE            | BE                    | TBE                    | BE        |             | BE       |                  |                               | MOY             |                      | MAUV ①        |
| 2008       | BE                 | Ind         | BE           | MED ①        | BE            |                       | TBE                    | TBE       |             |          |                  |                               | MOY             |                      |               |

TABLEAU REPRESENTANT L'ÉTAT DES EAUX DE LA BARBEROLLE

L'état écologique de la Barberolle semble se dégrader passant d'un état moyen en 2008, à un état médiocre en 2014. En 2017 son état écologique est qualifié de mauvais. Son état chimique varie selon les années.



Hydrographie

DATE: 05/2019 SOURCE: MDP, N° AFFAIRE: 20181389



### 3.2.5.3. *L'hydrogéologie*

---

Les alluvions würmiennes de la terrasse de l'Armailler renferment une nappe libre puissante reposant sur un substratum géologique formé d'argiles. L'organisation des alluvions en différentes terrasses peut donner naissance à de nombreuses sources.

La nappe des alluvions würmiennes s'écoule globalement de l'Est-Nord-Est vers l'Ouest-Sud-Ouest en direction du Rhône. Le site étudié est implanté en aval direct de la zone de transition entre la moyenne terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence et la basse terrasse de l'Armailler.

En bordure Est du site, au niveau de la zone de raccordement entre ces deux terrasses, le gradient hydraulique est fort (2,5%). Sur le reste du site, le gradient diminue pour reprendre un écoulement plat, il est d'environ 0,4%. Ces valeurs témoignent de vitesses de transit élevées.

La perméabilité de la terrasse alluviale est élevée indiquant que l'infiltration des eaux de la surface non saturée vers la nappe alluviale est relativement rapide.

Les eaux souterraines de cette nappe alluviale sont exploitées par de nombreux ouvrages de type puits ou forages.

Ces ouvrages sont utilisés pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), l'Alimentation en Eau Industrielle (AEI), les prélèvements agricoles et les usages privés.

A noter que la zone d'étude est en dehors des périmètres de protection de ces captages.

### 3.2.5.4. *La qualité des eaux souterraines*

---

*Source : Aide à la dépollution du site en vue d'un usage résidentiel GéoPlusEnvironnement Novembre 2012*

De même que pour la pollution des sols, le dossier d'aide à la dépollution du site en vue d'un usage résidentiel réalisé par GéoPlusEnvironnement en 2012, analyse la qualité de la nappe souterraine au niveau de la zone d'étude. Elle réalise la synthèse de ces différentes études :

- 2004 : 1<sup>er</sup> diagnostic accompagné d'une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) réalisés par Géo+
- 2005 : diagnostic complémentaire réalisé par Norisko Environnement permettant de caractériser la géométrie des sources de contamination et de valider l'ESR de 2004
- 2007 : diagnostic approfondi accompagné d'une évaluation Détaillé des Risques (EDR) réalisés par Norisko Environnement
- 2012 : une nouvelle campagne d'analyses a été réalisés afin de compléter celles de 2004,2005, 2006-2007 et de mettre en évidence une éventuelle évolution de la pollution.

Différents paramètres ont été analysés (métaux, HAP, HCT, PCB) par des prélèvements d'eau souterrains en 2004, 2005, 2007 et 2012.

Les études de 2004, 2005 et 2007 montrent des pollutions avec des concentrations allant de légères à fortes en HAP, hydrocarbures, HCT, plomb, manganèse.

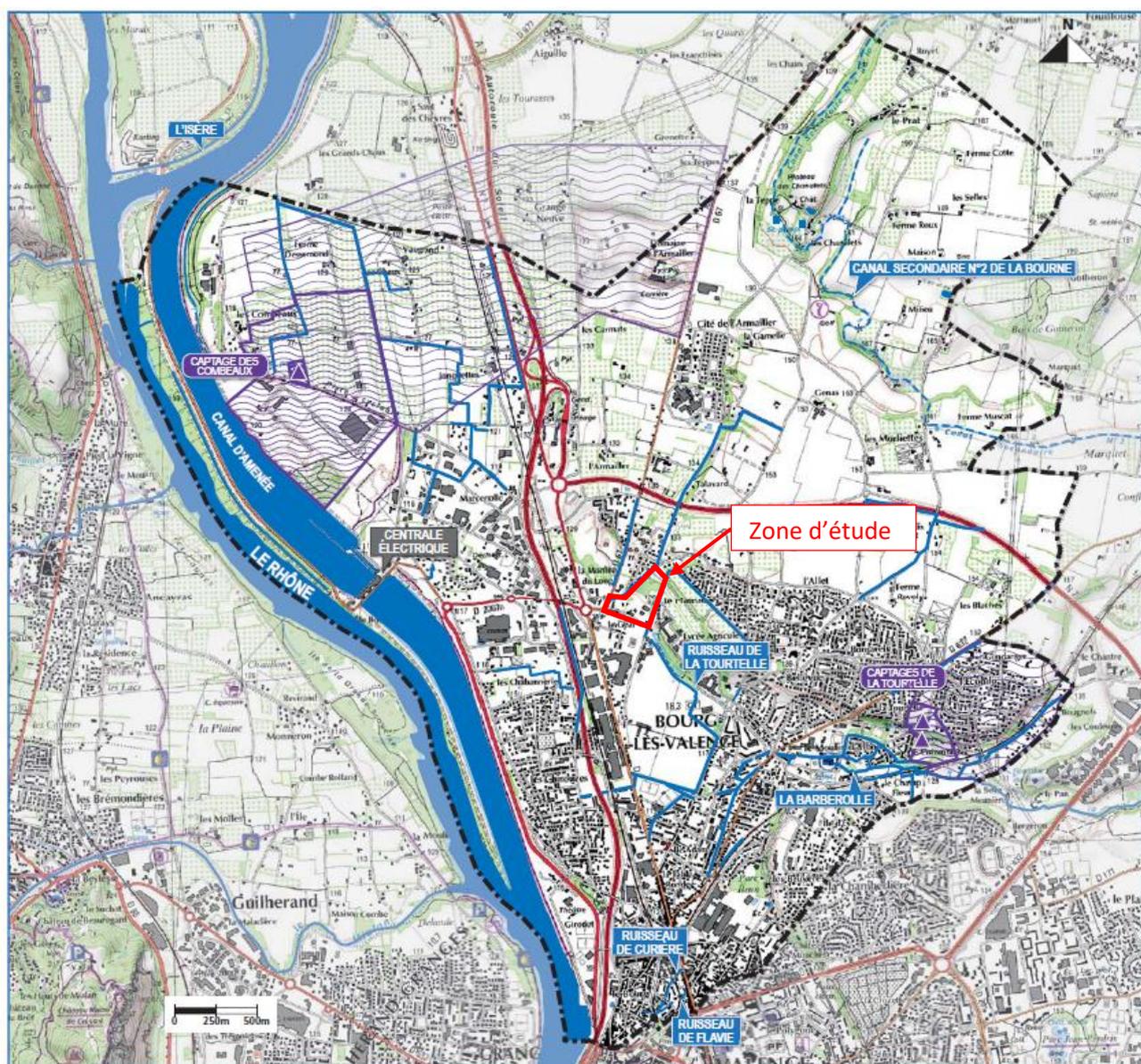
En 2012, une nouvelle campagne a été réalisée par GéoPlusEnvironnement qui permet de confirmer la diminution progressive de la pollution des eaux souterraines observée lors des précédentes campagnes. Une légère pollution au naphthalène a pu être observée.

### 3.2.5.5. Ressources en eau

#### 3.2.5.5.1. Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le captage des Combeaux, situé au Nord-Ouest du territoire.

Les captages de la Tourtelle I et la Tourtelle II, localisés au Sud-Est sont conservés en secours. Le captage de la Tourtelle II est même abandonné.



La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de captage d'eau potable.

### 3.2.5.2. Distribution en eau potable

Le réseau est géré et exploité en régie communale. L'eau est donc distribuée à partir de la station des Combeaux.

En 2016, la station est à 50% des autorisations annuelles de prélèvement. Les prélèvements sur cette source sont assurés pour les futures constructions.

Les prélèvements sur la ressource en eau étant à 50% des autorisations annuelles, les besoins futurs de la commune sont assurés à court et long termes.

### 3.2.5.6. Assainissement

---

Le système d'assainissement de Valence 1 se compose de trois sous-systèmes de collecte :

- Le système de collecte de la commune de Bourg-lès-Valence
- Le système de collecte de la commune de Valence
- Le système de collecte de la couronne Valentinoise

L'ensemble des eaux usées produites au niveau du système d'assainissement de Valence 1 sont traitées à la station d'épuration de Mauboule située sur le territoire de la commune de Valence.

Les volumes d'eau en sortie de la commune de Bourg-lès-Valence envoyés vers l'usine de dépollution (UDEP) sont estimés à 8 900 m<sup>3</sup>/j (données 2013). L'UDEP de Valence, d'une capacité de temps sec de 150 000 EH (Equivalent Habitant) permet de traiter 2 800 m<sup>3</sup>/h d'effluents de temps sec auxquels s'ajoutent 13 400 m<sup>3</sup>/h par temps de pluie.

Sur la commune, on dénombre 235 installations d'assainissements non collectifs.

L'assainissement communal est assuré par la STEP de Mauboule.

### 3.2.6. Qualité de l'air

Source : PLU et Atmo Auvergne Rhône Alpes

La qualité de l'air de l'agglomération valentinoise fait l'objet d'un suivi régulier grâce au réseau de mesures géré par Air Rhône-Alpes.

Trois stations de mesure fixes sont implantées au sein de l'agglomération de Valence :

- **La station Valence trafic**, sur la commune de Bourg les Valence, mesure les concentrations en monoxyde et dioxyde d'azote, poussières de diamètre inférieur à 10 µm, le cadmium, plomb, arsenic et nickel ;
- **La station de Valence Urbaine Centre** mesure les concentrations en dioxyde de soufre, monoxyde et dioxyde d'azote, ozone, poussières de diamètre inférieur à 10 µm et poussières de diamètre inférieur à 2,5 µm
- **La station Valence Périurbaine Sud**, sur la commune de Portes-lès-Valence, mesure les paramètres suivants : monoxyde et dioxyde d'azote, ozone et poussières de diamètre inférieur à 10 µm.

La circulation automobile constitue en raison des charges de trafics, la principale source de dégradation de la qualité de l'air sur la commune de Bourg-lès-Valence.

La station de mesure «Valence Trafic» est située à 5 mètres de l'autoroute A7, dans un secteur résidentiel (rue Alsace Lorraine). Cette zone est représentative du niveau maximum d'exposition subi par la population située à proximité d'une infrastructure routière.

Entre 2012 et 2015, les niveaux moyens de dioxyde d'azote dépassent toujours le seuil réglementaire, toutefois une baisse progressive est observée. Les niveaux moyens des autres polluants sont en dessous des seuils réglementaires.

| Polluant   | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|
| Arsenic (nanog/m <sup>3</sup> )                        | -    | 0.5  | 0.53 | 0.5  | 0.54 |
| Cadmium (nanog/m <sup>3</sup> )                        | -    | 0.2  | 0.16 | 0.13 | 0.12 |
| Dioxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )               | 61   | 59   | 57   | 56   | 54   |
| Monoxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )              | 78   | 79   | 84   | 66   | 54   |
| Nickel (nanog/m <sup>3</sup> )                         | -    | 4.8  | 2.07 | 1.66 | 1.79 |
| Particules PM10 (microg/m <sup>3</sup> )               | 30   | 24   | 22   | 20   | 24   |
| Particules PM2,5 (microg/m <sup>3</sup> )              | 21   | 17   | -    | 14   | 16   |
| Plomb (microg/m <sup>3</sup> )                         | -    | 7.6  | 9.52 | 6.4  | 6.14 |
| Non dépassement du seuil réglementaire                 |      |      |      |      |      |
| Dépassement du seuil réglementaire                     |      |      |      |      |      |
| Il n'existe pas de seuil réglementaire pour la période |      |      |      |      |      |

Ces mesures ne sont pas représentatives de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de Bourg-lès-Valence, qui est plus proche de la qualité de l'air mesurée dans les deux autres stations de l'agglomération (Valence Urbaine Centre et Valence Périurbaine Sud).

| Polluant                                  | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|
| Dioxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )  | 26   | 26   | 25   | 24   | 25   |
| Monoxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> ) | 10   | 9    | 9    | 9    | 8    |
| Ozone (minog/m <sup>3</sup> )             | 47   | 49   | 49   | 44   | 52   |
| Particules PM10 (microg/m <sup>3</sup> )  | -    | -    | -    | 19   | 20   |

| Polluant                                  | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|------|------|------|------|------|
| Dioxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> )  | 23   | 22   | 22   | 19   | 20   |
| Monoxyde d'azote (microg/m <sup>3</sup> ) | 7    | 7    | 9    | 5    | 6    |
| Ozone (microg/m <sup>3</sup> )            | 50   | 51   | 50   | 43   | 52   |
| Particules PM10 (microg/m <sup>3</sup> )  | 26   | 23   | 25   | -    | 24   |

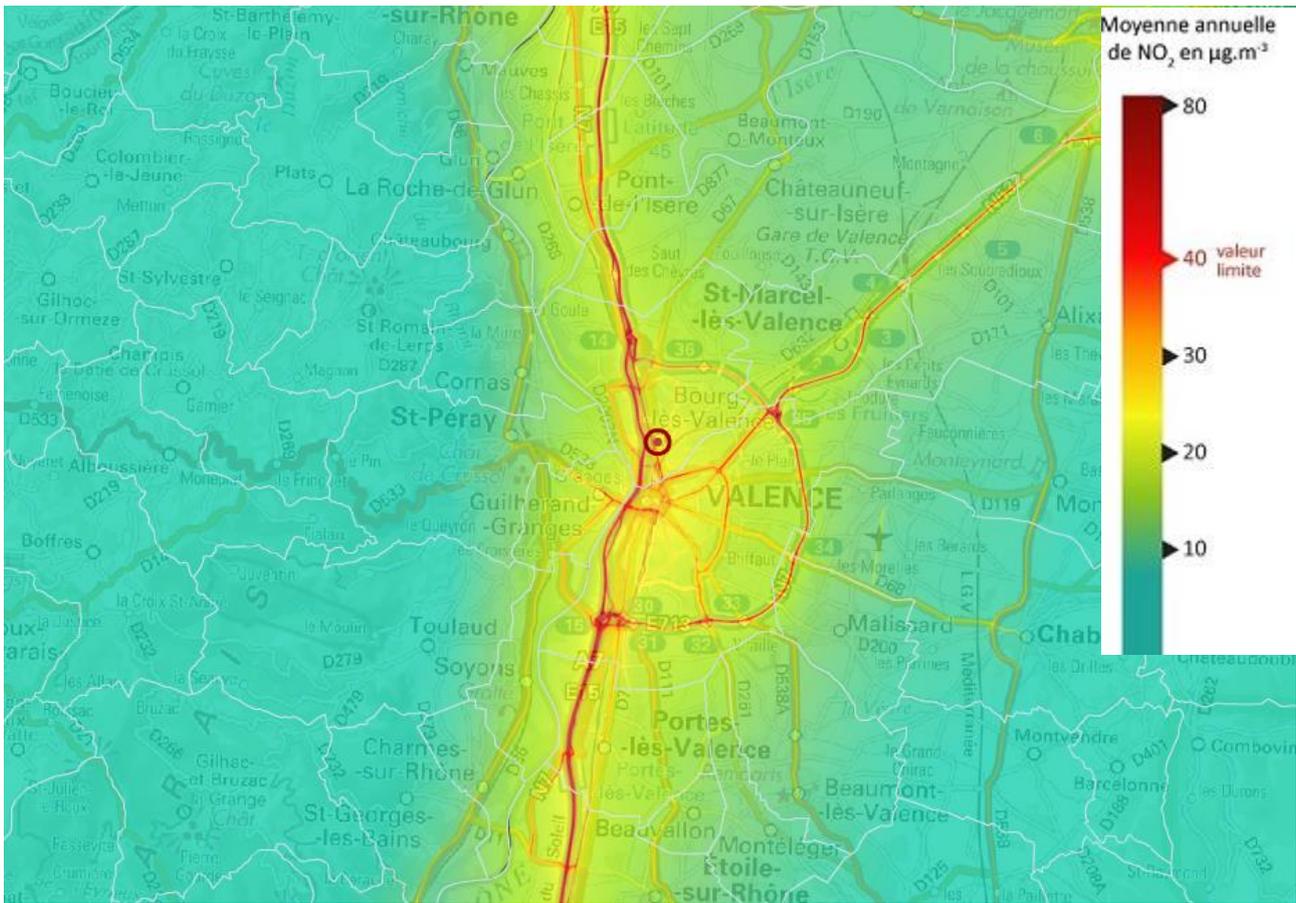
Les mesures effectuées sur ces deux stations depuis 2011 montrent que les polluants ne dépassent jamais les seuils réglementaires.

Le suivi régulier des teneurs en polluants dans l'air de ces deux autres stations permet d'établir un indice journalier de la qualité de l'air : l'indice ATMO. Les concentrations de quatre polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et poussières PM10) sont classées sur une échelle allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). La valeur la plus élevée donne l'indice ATMO.

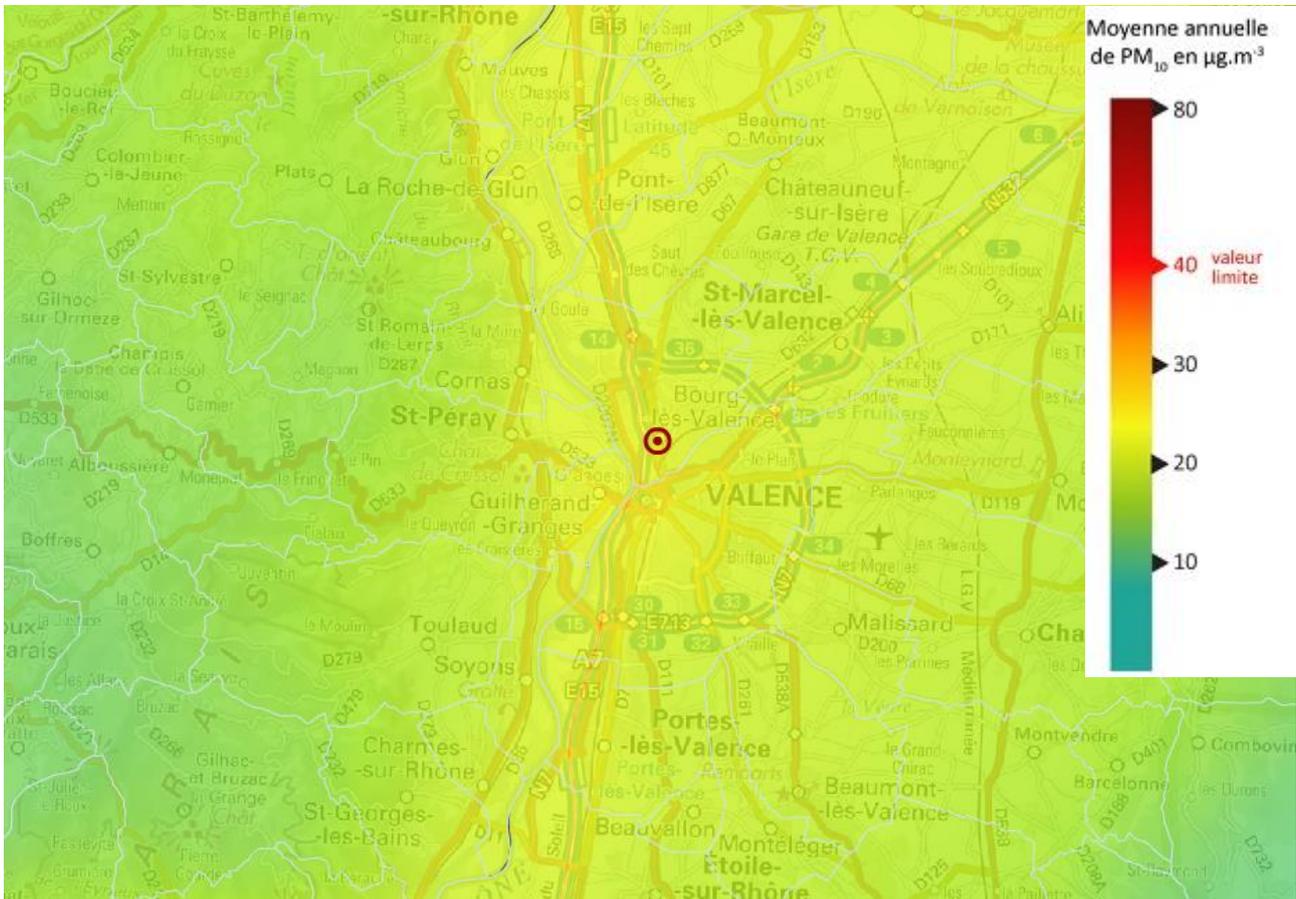
| 2015 – Indices ATMO diffusés |              |                 |     |      |
|------------------------------|--------------|-----------------|-----|------|
|                              |              | Nombre de jours |     | En % |
| 1                            | Très bon     | 0               | 199 | 55 % |
| 2                            | Très bon     | 0               |     |      |
| 3                            | Bon          | 66              |     |      |
| 4                            | Bon          | 133             |     |      |
| 5                            | Moyen        | 91              | 159 | 44%  |
| 6                            | Médiocre     | 55              |     |      |
| 7                            | Médiocre     | 13              |     |      |
| 8                            | Mauvais      | 5               | 7   | 2%   |
| 9                            | Mauvais      | 0               |     |      |
| 10                           | Très mauvais | 2               |     |      |

En ville ou dans les grandes agglomérations, les polluants à enjeux sont les particules fines (PM10), dioxyde d'azote (No2) et l'oxyde d'azote (O3). Les émissions de dioxyde d'azote sont en grande majorité dues aux transports. La commune de Bourg-Lès-Valence, aux vues de la proximité de grands axes, a observée des jours de dépassements de No2 par rapport au seuil règlementaire. Les particules fines sont quant à elles émises essentiellement par le chauffage résidentiel et les transports.

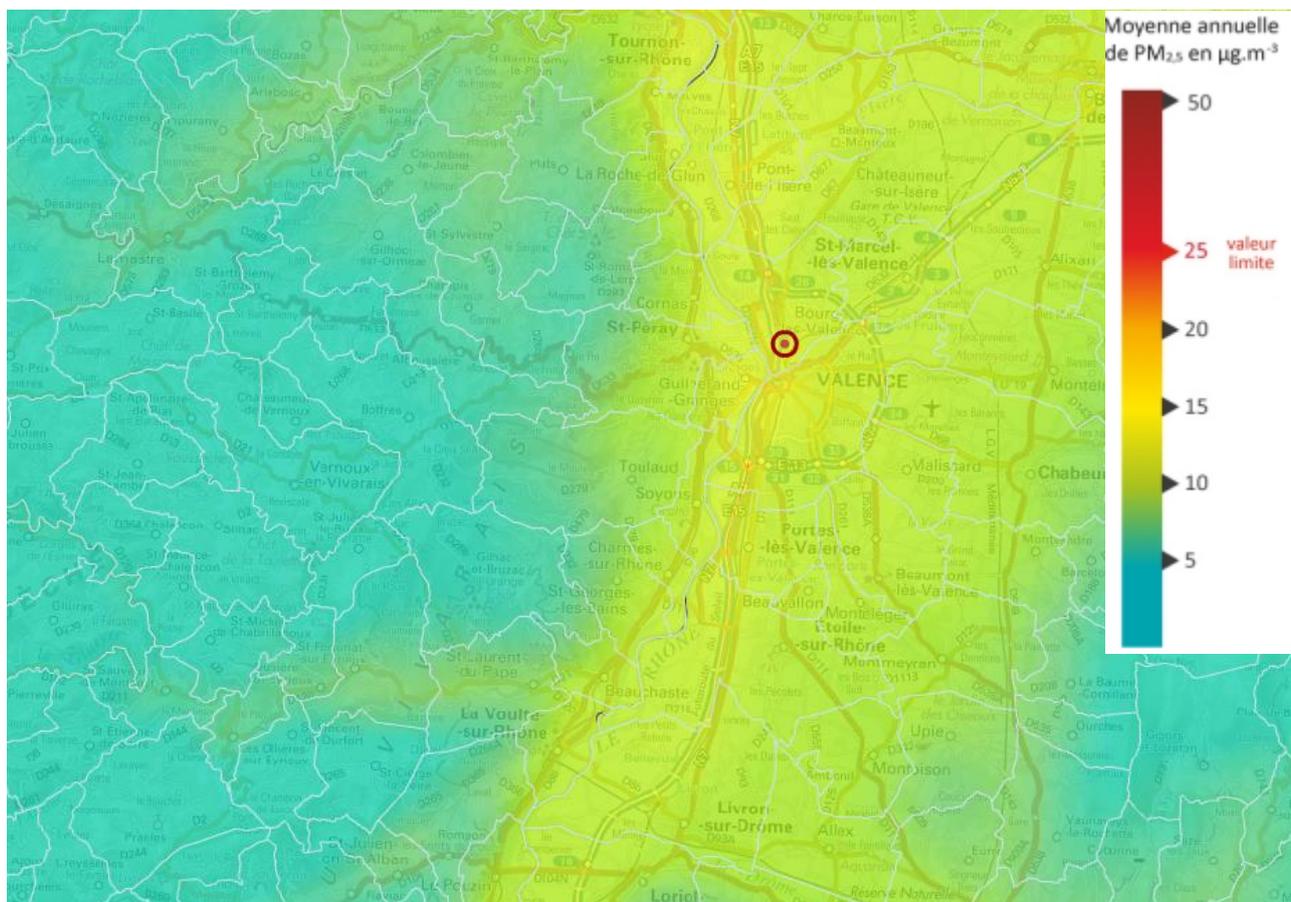
D'après la synthèse des cartographies annuelles d'Atmo Auvergne Rhône Alpes, les estimations sont les suivantes :



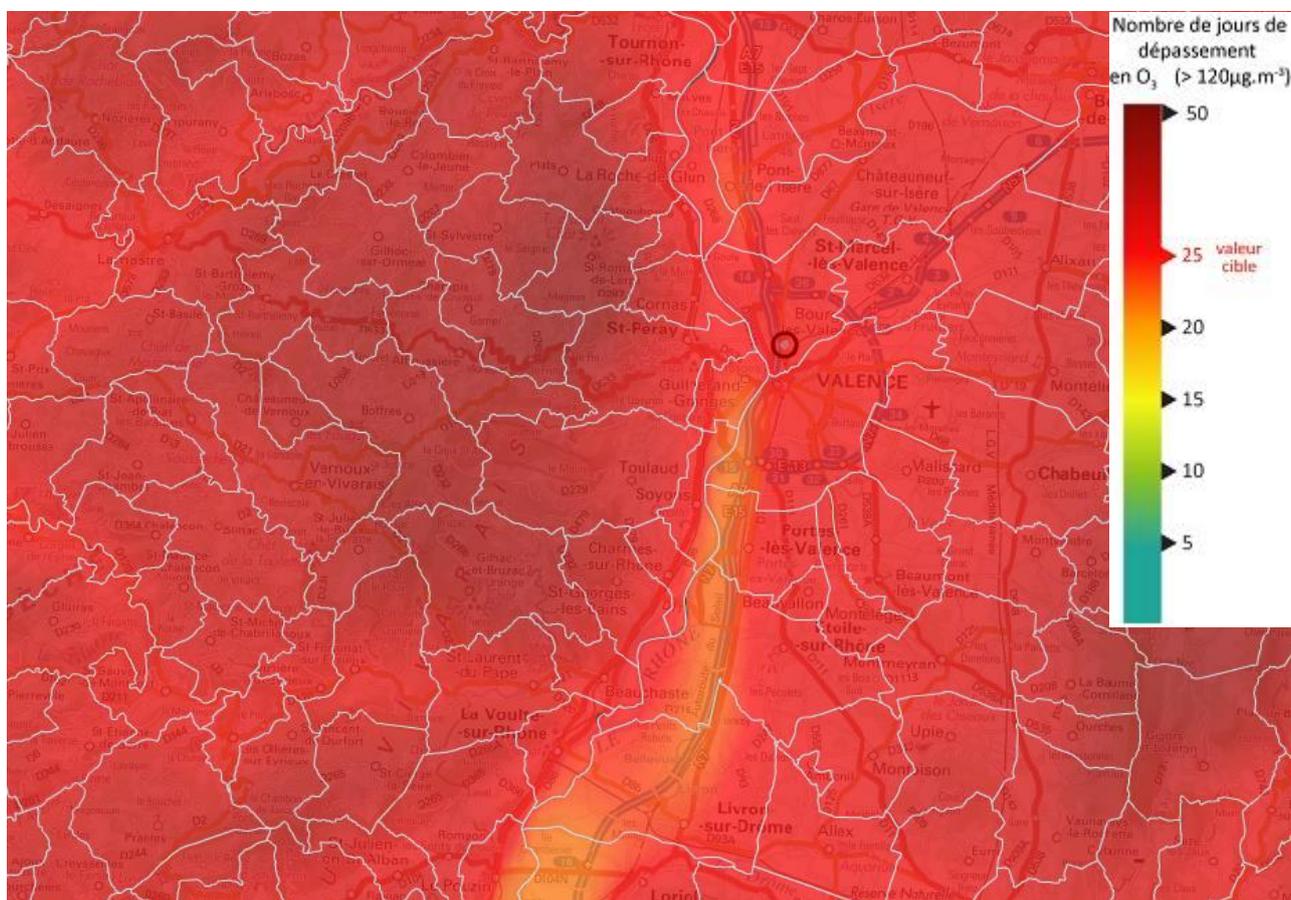
MOYENNE ANNUELLE 2016 NO2



MOYENNE ANNUELLE 2016 PM10



MOYENNE ANNUELLE PM 2,5



NOMBRE DE JOUR DE DEPASSEMENT O3 EN 2016

### **3.2.7. Risques**

---

#### **3.2.7.1. Risques naturels**

---

La commune est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) approuvé le 6 février 2001. Une révision a été prescrite le 16 avril 2012. Elle est également soumise à un PSS (Plan des Surfaces Submersibles) approuvé le 8 janvier 1979.

##### **3.2.7.1.1. PPRn**

La commune est soumise au risque d'inondation de la Barberolle ainsi qu'au risque de débordement du Rhône en cas de crue exceptionnelle.

La dernière très grande crue du Rhône ayant frappé la commune date de 1856.

La carte de zonage réglementaire du PPRn définit 2 types de zones :

- Les zones inconstructibles (zone rouge)
- Les zones constructibles sous certaines conditions (zone bleue)

Ci-dessous, le zonage réglementaire du PPRn de la commune.

La zone d'étude n'est pas comprise dans le périmètre réglementaire du PPRn de la commune de Bourg-lès-Valence.

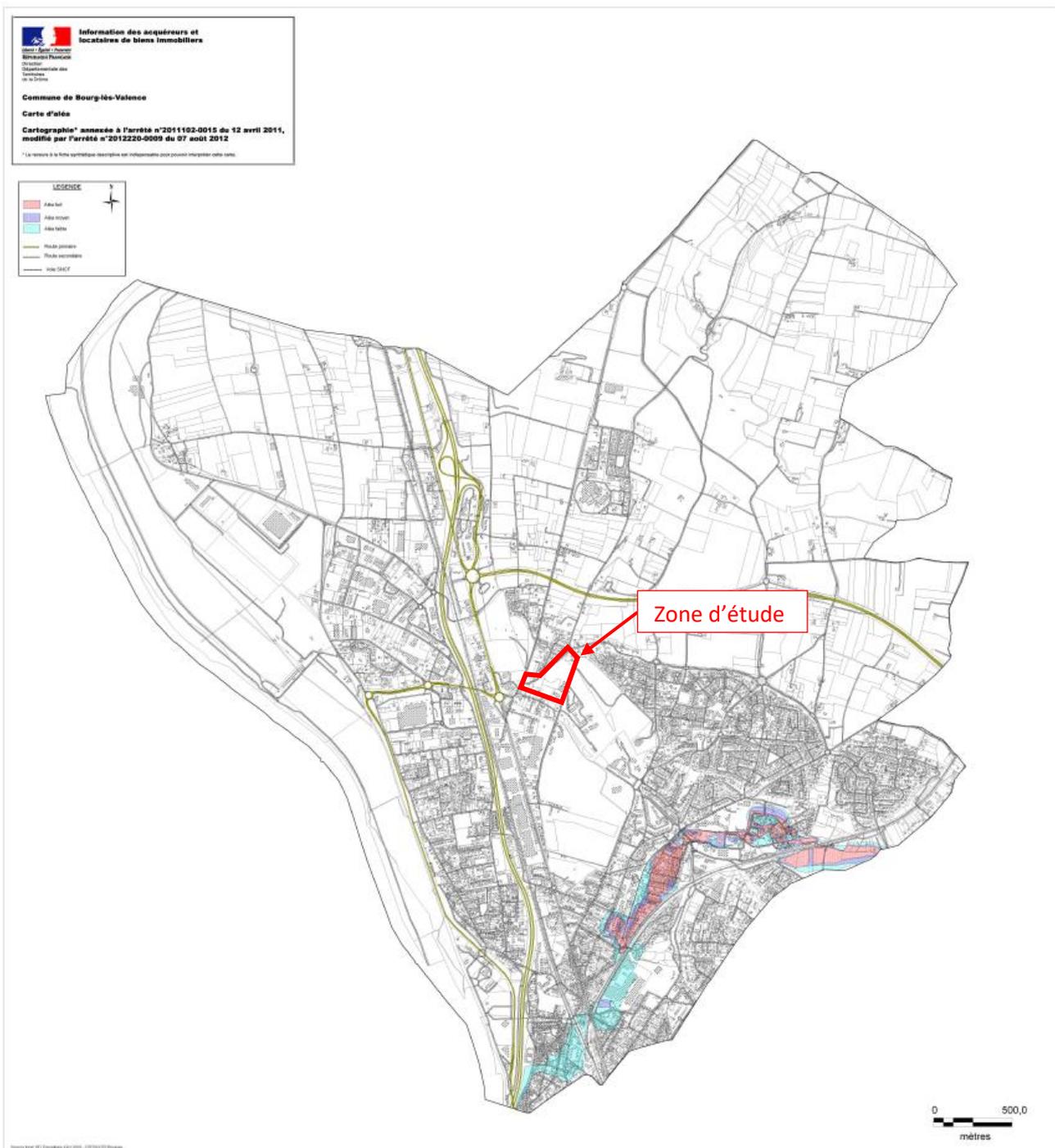


3.2.7.1.2. Révision du PPRn (16 avril 2012)

La carte d'aléa ci-jointe a été réalisée par modélisation hydraulique d'une crue de fréquence centennale (c'est dire dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1%, en termes de débit.).

La modélisation a permis de déterminer la hauteur d'eau et la vitesse du courant, en tout point de la zone affectée par les débordements et les possibles ruptures de digues en crue centennale. L'aléa ainsi déterminé a été cartographié en trois classes, définies selon la dangerosité de la crue en fonction de la grille ci-contre.

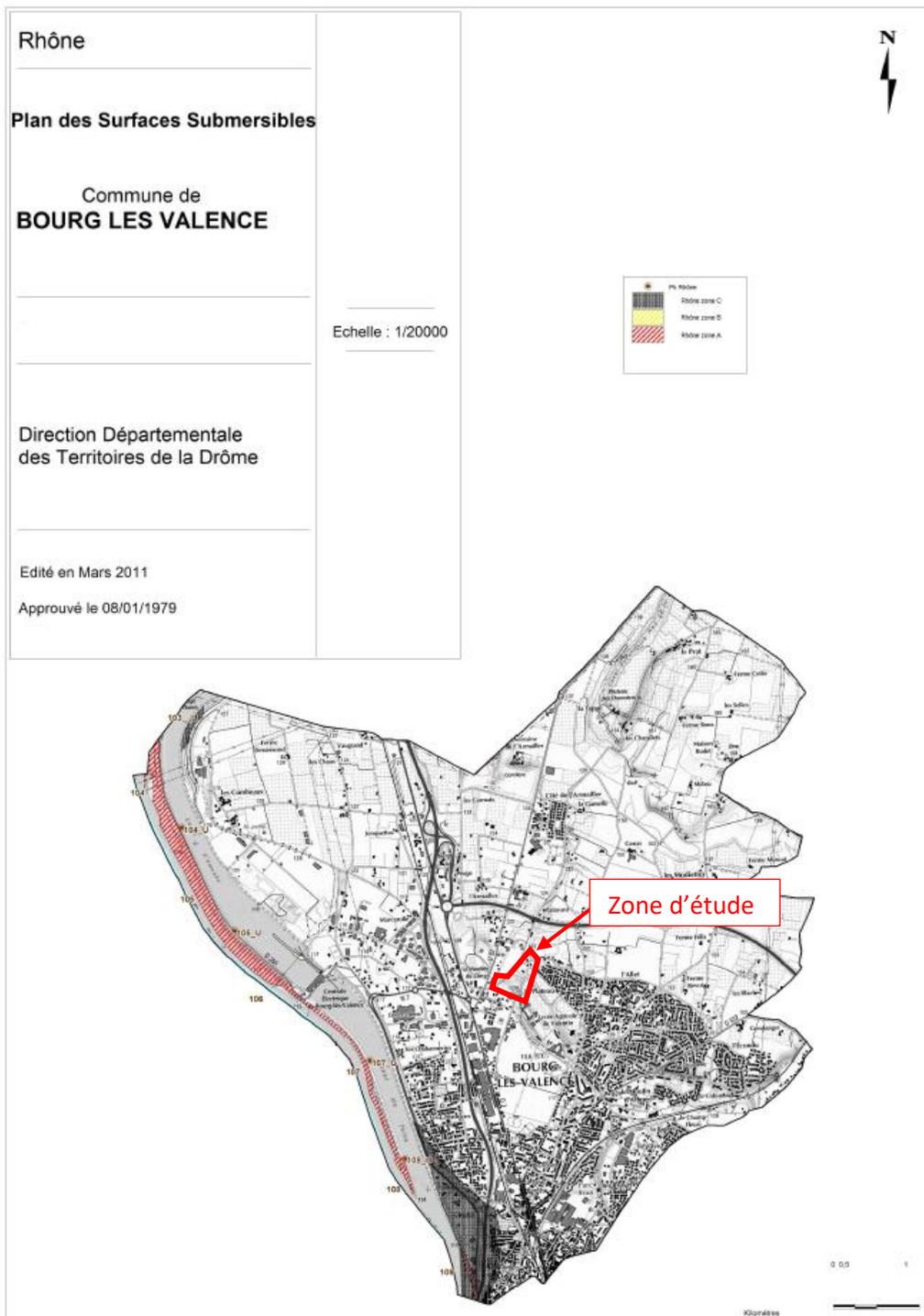
|                            |            |            |              |         |
|----------------------------|------------|------------|--------------|---------|
| Hauteur d'eau en m         | > à 1      | Fort       | Fort         | Fort    |
|                            | De 0,5 à 1 | Moyen      | Fort         | Fort    |
|                            | De 0 à 0,5 | Faible     | Moyen        | Fort    |
|                            |            | De 0 à 0,2 | De 0,2 à 0,5 | > à 0,5 |
| Vitesse d'écoulement (m/s) |            |            |              |         |



### 3.2.7.1.3. Plan des Surfaces Submersibles (PSS)

Le plan des surfaces submersibles a été découpé en 3 zones en fonction de l'intensité de la crue :

- La zone A dite de grand débit correspond aux secteurs fréquemment inondés (crue décennale) et aux secteurs recouvert par plus d'un mètre d'eau en crue centennale.
- La zone B dite complémentaire correspond aux secteurs non inondés en crue décennale et recouvert par moins de 1 mètre d'eau en crue centennale.
- La zone C dite de sécurité reprend l'enveloppe de la crue de 1856, notamment pour les secteurs maintenant protégés par des digues insubmersible à la crue centennale.

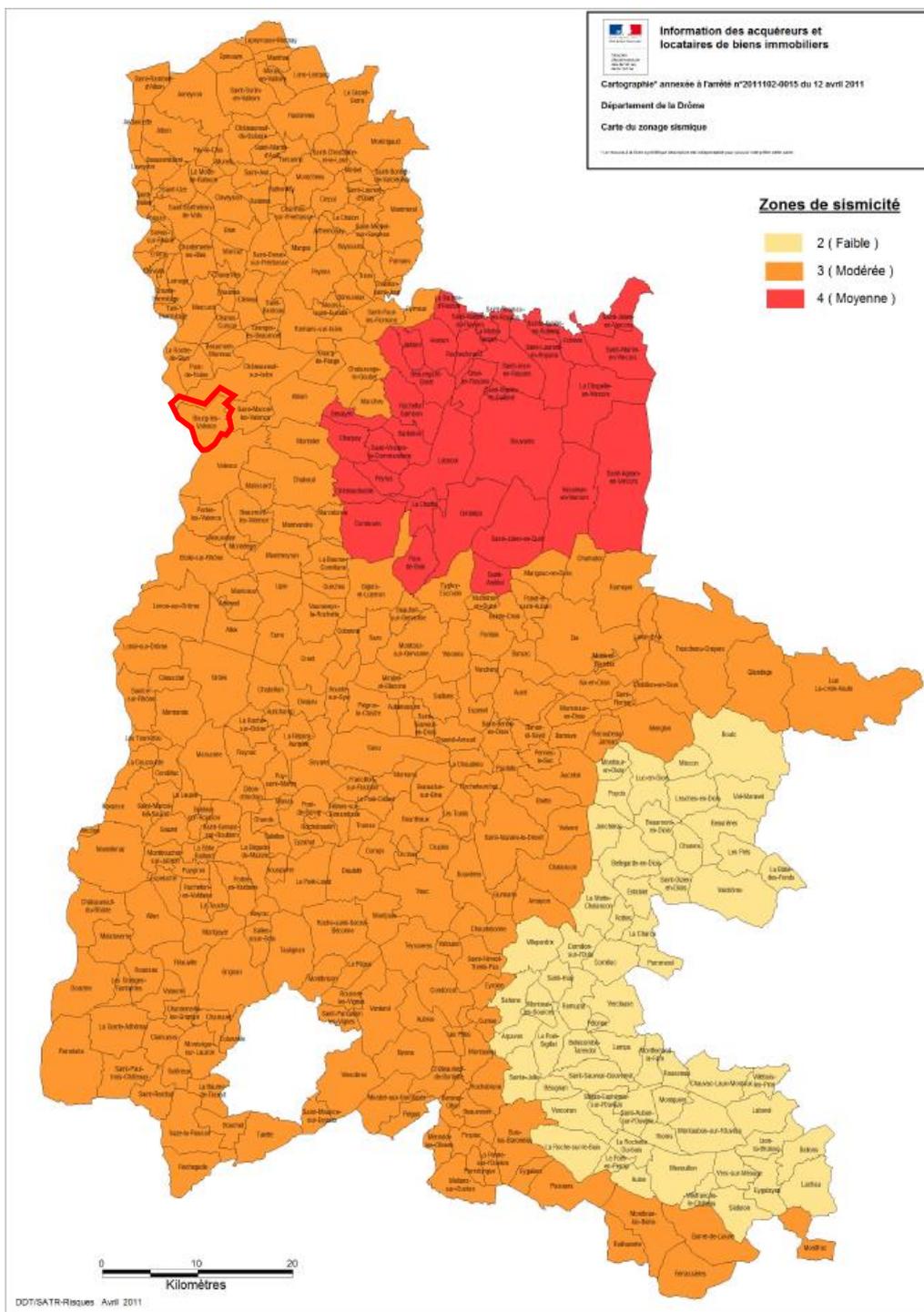


La zone d'étude n'est pas concernée par le Plan des Surfaces Submersibles.

### 3.2.7.2. Risques sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un zonage sismique qui constitue une référence réglementaire (décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010) délimitant les zones de sismicité du territoire français. Le risque est évalué d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (fort).

La commune de Bourg-lès-Valence se situe en zone de sismicité de niveau 3, ce qui correspond à un risque modéré.



La commune se situe en zone de sismicité de niveau 3, modéré.

### 3.2.7.3. Risques technologiques

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt).

La commune de Bourg-lès-Valence n'est pas concernée par un risque technologique.

## 3.2.8. Zonages réglementaires et d'inventaires

### 3.2.8.1. Aires d'inventaires

#### 3.2.8.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des zones identifiées comme remarquables au regard de leurs qualités paysagères, faunistiques et/ou floristiques. Ces inventaires n'ont pas d'impact restrictif en matière d'aménagement mais il convient de prendre en compte la sensibilité des milieux.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs généralement de taille réduite possédant un grand intérêt biologique ou écologique.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zone de type I

Sur la commune, les ZNIEFF suivantes sont recensées :

| Code                     | Nom  | Superficie totale (ha) |
|--------------------------|--|------------------------|
| <b>ZNIEFF de type I</b>  |  |                        |
| 38160005                 | Ile sablières et roselières de la basse Isère                          | 329,36                 |
| 26010007                 | Vieux Rhône à Bourg-lès-Valence  | 159,05                 |
| <b>ZNIEFF de type II</b> |  |                        |
| 2601                     | Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales | 23866,13               |
| 3816                     | Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan              | 15 631,8               |

La commune est concernée par 4 ZNIEFF, liées principalement aux milieux humides à proximités de l'Isère. La zone d'étude n'est donc pas concernée par ces zonages.

#### 3.2.8.1.2. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO renvoient à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux.

Ce périmètre, témoin de la qualité et de la richesse du secteur, n'a pas de portée réglementaire directe mais il convient d'en tenir compte.

La commune et donc la zone d'étude ne sont pas concernées par une ZICO.



**LEGENDE**

-  Zone d'étude
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

 **Zonages d'inventaires**  
DATE: 05/2019 SOURCE: MDP, DREAL N° AFFAIRE: 20181389



### 3.2.8.2. Aires de protection

#### 3.2.8.2.1. Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes : les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique.

Ce réseau est constitué de :

- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, désignées au titre de la directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979, proposés pour la France.
- **Sites d'intérêts communautaires (SIC) puis Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de la directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992 proposés pour la France.

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la zone d'étude, le plus proche du projet étant le site ZSC n°8201662 « Massifs de crussol, soyons, cornas-chateaubourg » situé à plus de 3,5 km.

#### 3.2.8.2.2. Sites inscrits et Classés

Selon la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L341-1 et L341-22 du Code de l'Environnement,

- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose au maître d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.
- Le classement d'un site est une protection forte qui correspond à la volonté de maintenir en l'état le site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation de ce dernier.

Aucun site inscrits ou classés n'est présent sur la commune de Bourg-lès-Valence.

#### 3.2.8.2.3. Arrêtés de protection de Biotope

La commune de Bourg-lès-Valence n'est pas concernée par un Arrêté de Protection de Biotope.

#### 3.2.8.2.4. Parc régional ou national

La commune n'est pas concernée par un parc régional ou national.

#### 3.2.8.2.5. Réserve naturelle

La commune n'est pas concernée par une réserve naturelle.

## 3.2.8.2.6. Zones humides référencées

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. La préservation de ce patrimoine naturel constitue un enjeu écologique d'importance.

Sur la commune, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN), a recensé 5 zones humides sur la commune listées dans le tableau ci-dessous :

| Zone humide : Code et nom            | Evaluation générale du site  |
|--------------------------------------|--|
| 26SOBENV0014<br>Ile/Canal d'Amenée   | Fonctions de régulation hydraulique (contrôle des crues, prévention des inondations...)<br>Milieu altéré par la baisse de la nappe phréatique et la fréquence d'inondations. Nécessité de gestion des boisements et réglementions des dépôts d'ordures |
| 26CENar0057<br>La Barberolle T13     | Habitats partiellement dégradés<br>Mosaïque d'habitats et d'espèces  |
| 26CRENar0059<br>La Barberolle T14    | Habitats fortement dégradés<br>Rôle d'écotone au sein d'un complexe écologique local impacté par l'agriculture   |
| 26CRENar0079<br>Les trois sources    | Habitats fortement dégradés<br>Rôle d'écotone au sein d'un complexe écologique local impacté par l'urbanisation  |
| 26CRENar0080<br>Ru des trois sources | Habitats fortement dégradés<br>Rôle d'écotone au sein d'un complexe écologique local impacté par l'urbanisation  |

La zone d'étude est située à environ 100 mètres des zones humides « les trois sources » et de « Ru les trois sources ».



 *Zones humides référencées lors de l'inventaire départemental*  
DATE: 05/2019 SOURCE: MDP, DREAL N° AFFAIRE: 20181389

